6.2 Comptes individuels

6.2.1 BILAN

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2024 Brut	31/12/2024 Amort. et Prov.	31/12/2024 Net	31/12/2023 Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	1	**4 449**	**1 588**	**2 861**	**2 148**
Immobilisations corporelles	1	**17 831**	**2 531**	**15 300**	**2 554**
Autres immobilisations corporelles		17 702	2 531	15 171	1 277
Immobilisations en cours		129	-	129	1 277
Immobilisations financières (1)	2	**9 093 488**	**1 104 679**	**7 988 810**	**7 870 933**
Participations		6 052 201	1 084 984	4 967 217	4 487 435
Créances rattachées aux participations	3	99 424	0	99 424	802 889
TIAP		280 548	19 691	260 856	260 856
Autres titres immobilisés		2 433 728	4	2 433 725	2 305 472
Prêts	3	9	-	9	9
Actions propres		226 080	-	226 080	13 321
Autres immobilisations financières		1 499	-	1 499	951
TOTAL I		**9 115 769**	**1 108 798**	**8 006 971**	**7 875 635**
Actif circulant					
Créances (2)	3	**83 811**	**877**	**82 933**	**79 963**
Autres comptes débiteurs		73 893	877	73 015	74 861
État – Impôts sur les bénéfices		9 918	-	9 918	5 102
Valeurs mobilières de placement	4	**152 861**	**3 531**	**149 330**	**188 726**
Disponibilités	4	**9 072**	**-**	**9 072**	**4 773**
Charges constatées d'avance	5	**3 543**	**-**	**3 543**	**3 363**
TOTAL II		**249 288**	**4 409**	**244 879**	**276 825**
Écart de conversion actif	5	-	-	-	543
TOTAL GÉNÉRAL		**9 365 057**	**1 113 206**	**8 251 850**	**8 153 003**

(1) Dont à moins d'un an. 17 175 7 040
(2) Dont à plus d'un an. 10 797 25 984

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2024 avant répartition	31/12/2023 avant répartition
Capitaux propres			
Capital	6	232 050	232 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport		167 548	167 548
Réserve légale		16 142	16 142
Réserve légale plus-values nettes à long terme		7 063	7 063
Réserves réglementées plus-values nettes à long terme		1 436 172	1 436 172
Réserve générale		2 897 001	2 897 001
Report à nouveau		711 191	520 179
Résultat de l'exercice		-137 363	369 540
Amortissements dérogatoires	7	3 532	3 852
TOTAL I		**5 333 337**	**5 649 547**
Provisions pour risques et charges	8		
Provisions pour risques		38 683	59 669
Provisions pour charges		10 895	10 474
TOTAL II		**49 578**	**70 143**
Dettes (1)	3		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 145 708	771 331
Emprunts et dettes financières			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		31 146	30 148
Dettes Fiscales		5 698	5 909
Dettes Sociales		10 971	12 953
Autres dettes		630 832	485 840
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 042 281	1 126 781
Produits constatés d'avance		-	-
TOTAL III		**2 866 636**	**2 432 962**
Écart de conversion passif		**2 299**	**352**
TOTAL GÉNÉRAL		**8 251 850**	**8 153 003**
(1) Dont à moins d'un an.		428 234	1 200 823

COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	Notes	01/01/2024 31/12/2024	01/01/2023 31/12/2023
Opérations de gestion			
Produits courants	**9**	**392 353**	**544 645**
Revenus des titres de participation		337 386	494 066
Revenus des titres immobilisés		18 502	19 189
Revenus des valeurs mobilières de placement		565	30
Autres produits		35 900	31 360
Charges courantes		**(151 369)**	**(167 215)**
Charges de personnel		(36 703)	(61 458)
Charges fiscales, taxes et versements assimilés		(6 202)	(9 236)
Autres achats et charges externes		(45 633)	(51 877)
Charges financières		(62 831)	(44 644)
Marge sur opérations courantes		**240 983**	**377 431**
Éléments exceptionnels sur opérations de gestion		(7 032)	4 105
Différence de change		204	(554)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		399	367
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(1 952)	(1 046)
Dotations aux provisions		(11 663)	(10 249)
Reprises de provisions et transferts de charges		10 216	23 386
Impôt sur les bénéfices	**15**	32	-
Résultat des opérations de gestion		**231 186**	**393 438**
Opérations sur immobilisations financières			
Plus ou moins-values de cessions de titres de participation	**10**	(13 044)	(28 813)
Plus ou moins-values de cessions de TIAP	**10**	-	-
Plus ou moins-values de cessions autres immobilisations financières	**10**	3 037	3 551
Frais sur cessions d'immobilisations financières		(64)	(36)
Différence de change		122	1 106
Frais sur investissements		(4 336)	(5 708)
Autres produits et charges financiers		-	249
Dotations aux provisions	**11**	(384 660)	(49 960)
Reprises de provisions	**11**	16 168	40 182
Impôt sur les bénéfices	**15**	-	-
Résultat des opérations sur immobilisations financières		**(382 777)**	**(39 429)**
Opérations exceptionnelles			
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles		(69)	-
Produits et charges exceptionnels	**14**	(28 809)	(19 950)
Reprises de provisions et transferts de charges	**11**	34 075	37 658
Dotations aux provisions	**11**	(4 832)	(18 177)
Impôt sur les bénéfices	**15**	13 861	15 999
Résultat des opérations exceptionnelles		14 227	**15 531**
RÉSULTAT NET COMPTABLE		**(137 363)**	**369 540**

6.2.2 ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

Note 1 Immobilisations incorporelles et corporelles 289
Note 2 Immobilisations financières 290
Note 3 Créances et dettes 292
Note 4 Trésorerie et Valeurs mobilières de placement 293
Note 5 Comptes de régularisation 295
Note 6 Capitaux propres 296
Note 7 Provisions réglementées 296
Note 8 Provisions pour risques et Charges 296
Note 9 Produits courants 298
Note 10 Cessions d'immobilisations financières 298
Note 11 Dotations et reprises de dépréciations (y compris transferts de charges) sur immobilisations financières et exceptionnelles 299
Note 12 Transactions avec les parties liées 300
Note 13 Rémunérations des mandataires sociaux et effectif moyen 300
Note 14 Produits et charges exceptionnels 300
Note 15 Impôt 301
Note 16 Engagements hors bilan 302
Note 17 Événements post-clôture 306

6.2.2.1 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire d'Eurazeo du 24 février 2025. Ils ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit du 4 mars 2025 ainsi que par le Conseil de Surveillance du 5 mars 2025.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par les règlements 2014-03 et ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables Françaises homologués par l'arrêté du 4 novembre 2016 et à jour des différents règlements comptables à la date de l'établissement desdits comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La règle d'enregistrement utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations.

La présentation des comptes est conforme à celle recommandée dans le document n° 63 de janvier 1987 du Conseil National de la Comptabilité relatif aux sociétés de portefeuille.

Pour établir ses comptes individuels, Eurazeo doit procéder à des estimations et émettre des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Eurazeo revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose l'entreprise, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes, en relation avec le contexte économique incertain.

6.2.2.2 MÉTHODES APPLIQUÉES

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées suivantes :

- logiciels : 2 ans ;
- solutions informatiques : 3 ans ;
- autres immobilisations incorporelles : 5 ans ;
- agencements et installations : 9-10 ans ;
- matériel de bureau : 3 à 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ou 5 ans ;
- mobilier : 9-10 ans.

Figure à ce poste le prix d'acquisition, TVA non récupérable comprise.

Frais d'acquisition des immobilisations

Le règlement ANC n° 2014-03 sur les actifs prévoit la comptabilisation des frais supportés lors de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, des titres immobilisés et des titres de placement à l'actif du Bilan ou sur option de maintenir ces frais en charges.

Eurazeo a exercé l'option prévue de maintenir les frais d'acquisition des immobilisations en charges pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les titres immobilisés et les titres de placement.

Eurazeo a reconstitué la provision pour amortissements dérogatoires relatifs à l'amortissement fiscal des frais d'acquisition liés aux titres de participation apportés lors de la transmission universelle de patrimoine de la société LH GP. En effet sur le plan comptable ces frais étaient incorporés au coût d'entrée des titres et poursuivront l'amortissement sur la durée résiduelle soit 5 années au maximum, sans modification de l'option exercée par Eurazeo de maintenir les frais d'acquisition en charges sur les autres titres de participation.

Titres de participation, titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières et droits sociaux figurant dans ces postes sont enregistrés pour leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat à l'exception des titres de participation.

Les montants investis dans les participations de la Société (investissements à "long terme") sont comptabilisés, selon la nature de l'instrument acquis, dans les différentes rubriques comptables suivantes : titres de participation, créances rattachées aux participations, titres immobilisés de l'activité de portefeuille, autres titres immobilisés.

Le classement comptable de ces titres s'opère de la manière suivante :

- en "Titres de participation" dès lors qu'au moment de l'acquisition l'intention d'Eurazeo est de créer un lien durable avec la société dont elle détient les titres et de contribuer à l'activité de la société émettrice notamment en lui permettant d'exercer une influence sur la société ;
- en "Titres immobilisés de l'activité de portefeuille" : dès lors que la rentabilité recherchée s'exerce sans intervention dans la gestion ;
- en "Titres immobilisés" dès lors qu'il s'agit de titres acquis avec l'intention de les conserver durablement mais dont la détention durable est subie plutôt que voulue et n'est pas jugée utile.

Évaluation

- Les participations sont évaluées à leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, selon les cas, à partir de différentes méthodes telles que :
  - les multiples de comparables – capitalisation boursière ou de transaction – appliqués à des agrégats extraits des comptes de résultat historiques ou le cas échéant, de comptes prévisionnels,
    Cette méthode est parfois corroborée par l'actualisation de flux futurs de trésorerie basés sur les "plans d'affaires" à 5 ans établis par la Direction de chaque participation prenant en compte sa meilleure estimation des incidences sur la situation économique actuelle. Les projections de flux futurs se veulent prudentes, et tiennent compte, le cas échéant, du caractère résilient de l'activité de la participation,
  - la quote-part d'actif net comptable,
  - le cours de Bourse moyen du dernier mois,
  - des consensus boursiers à moyen terme,
  - de valeurs d'experts immobiliers, en fonction de l'importance et de la nature de l'activité.

L'environnement économique, la volatilité des marchés et les risques climatiques ont été pris en considération par la Société dans les estimations de multiples comme dans les *business* plans et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et le calcul des provisions.

Lorsque les titres de participation et les créances rattachées ont une valeur d'utilité inférieure à leur valeur comptable, les titres de participation sont dépréciés avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées (sauf si une situation particulière justifie un ordre de dépréciation différent). Cette approche est fondée sur les règles applicables en matière de liquidation qui prévoient le règlement des dettes avant le remboursement du capital.

Les cessions de titres de participation sont déterminées sur la base du prix de revient moyen pondéré des titres.

- Les autres TIAP sont évalués à la clôture de chaque exercice en retenant une valeur d'inventaire qui tient compte des perspectives d'évolution générale de l'entreprise dont les titres sont détenus et qui est fondée, notamment, sur la valeur de marché.

Si cette valeur est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

Les autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement figurent dans le bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur d'apport, corrigé, le cas échéant, des dépréciations calculées :

- soit les titres sont cotés et seul le cours moyen du dernier mois peut être retenu ;
- soit ils ne sont pas cotés et ils sont à évaluer sur la base de leur valeur probable de négociation.

En cas de cession, les TIAP, les autres titres immobilisés et les titres de placement les plus anciens d'une même société sont réputés vendus les premiers.

Traitement des contrats de co-investissement

Par analogie avec les pratiques habituelles des fonds d'investissement, Eurazeo a mis en place un mécanisme de co-investissement au bénéfice des membres du Directoire et des équipes impliquées sur les investissements ("les bénéficiaires").

Pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2012, ce mécanisme a été structuré au travers d'une société à capital variable regroupant Eurazeo (95 % du capital) et les investisseurs personnes physiques (détenant ensemble 5 % du capital). Cette société participe à hauteur de 10 %, 12 % à compter de juin 2017 à chaque investissement réalisé par Eurazeo. Ces sociétés sont ci-après désignées les "CarryCo".

Pour les investissements réalisés entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2013 et leurs suites éventuelles, l'entité se dénomme CarryCo Croissance.

Pour les investissements réalisés depuis le 1er janvier 2014, il existe différentes entités par branche d'activité (CarryCo Capital 1, CarryCo Croissance 2, CarryCo Croissance 3, CarryCo Patrimoine, CarryCo Capital 2, CarryCo Brands, CarryCo Patrimoine 2 et CarryCo Pluto).

Au sein de chaque CarryCo, un accord a été conclu entre Eurazeo et les investisseurs personnes physiques qui stipule que les investisseurs personnes physiques ne peuvent récupérer leur investissement que si Eurazeo a préalablement été remboursée de son investissement et qui permet ensuite aux investisseurs personnes physiques d'appréhender la totalité de la plus-value réalisée par CarryCo sous réserve qu'Eurazeo ait au global obtenu un rendement annuel de 6 % ou 8 % minimum (*hurdle*), selon la CarryCo considérée. Ces seuils et plus-values sont selon les cas calculés (i) soit en agrégeant les investissements réalisés au titre du programme considéré, (ii) soit en les répartissant par moitié entre la performance constatée investissement par investissement d'une part et sur l'ensemble des investissements de la période considérée d'autre part.

Selon les programmes d'investissement concernés, les bénéficiaires acquièrent leurs droits progressivement, pour autant qu'ils soient toujours en fonction aux dates anniversaires prévues. Le droit sur les plus-values éventuelles sera en tout état de cause liquidé par Eurazeo à une certaine date (entre le 8e et le 12e anniversaire de la mise en place du contrat de co-investissement) ou en cas de changement de contrôle d'Eurazeo.

Pour les investissements réalisés depuis le 30 mai 2022 pour la branche d'activité *Real Assets*, les investissements d'Eurazeo et des équipes ont été réalisés au travers d'une entité dénommée Eurazeo Patrimoine 3, structure qualifiée de fonds d'investissement alternative (catégorie "autres FIA"), gérée par la société de gestion Eurazeo Funds Management Luxembourg. Un accord a été conclu entre Eurazeo et les investisseurs personnes physiques sur le même modèle que les accords décrits ci-dessus.

Depuis l'exercice 2023, aucun nouveau programme n'a été mis en place.

La mise en place de ces programmes a donné lieu aux engagements décrits dans la Note 16.

Actions propres

Les actions propres acquises dans le cadre d'un programme de rachat sont classées :

- en titres immobilisés dès lors :
  - qu'elles sont rachetées en vue de leur annulation et ne font dans ce cas pas l'objet de dépréciation,
  - qu'elles sont rachetées dans le cadre du contrat de liquidité et sont évaluées au cours moyen du dernier mois de l'exercice ;
- en valeurs mobilières de placement dès lors qu'elles sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat et des plans d'actions gratuites et respectent les principes de comptabilisation détaillés ci – après.

Stock-options et attributions gratuites d'actions

En application du règlement ANC n° 2014-03 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat et des plans d'attribution gratuite d'actions aux employés, les actions propres détenues sont classées en :

- actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés ;
- actions disponibles pour être attribuées aux employés.

Les actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés, reclassées dans cette sous-catégorie à la valeur nette, ne sont plus dépréciées en fonction de la valeur de marché mais font l'objet d'une provision au passif étalée sur la période d'acquisition dès lors que le prix d'exercice des stock-options est inférieur au prix de revient ou pour la totalité du prix de revient pour les attributions gratuites d'actions.

À la clôture de l'exercice, les actions disponibles pour être attribuées aux salariés sont dépréciées si le prix de revient est supérieur à la valeur de marché.

Avantages postérieurs à l'emploi

Eurazeo participe, selon les lois et usages en France, à des régimes de retraite ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés. Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par les primes versées. Ces primes sont incluses dans les charges de l'exercice en "autres achats et charges externes".

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements est la méthode rétrospective avec projection du salaire de fin de carrière. Elle tient compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation.

Ces engagements nets des actifs de couverture font l'objet d'une provision le cas échéant.

Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable. Lorsqu'une nature de charge ou de produit existe également dans la liste des éléments d'exploitation du PCG, ils ne sont classés en résultat exceptionnel que si leur montant et/ou leur fréquence n'est pas courante.

Opérations en devises

Les créances et dettes en monnaies étrangères ainsi que les valeurs mobilières et les droits sociaux libellés en devises sont inscrits en comptabilité sur la base du cours de la devise concernée au jour de l'opération.

En fin d'exercice, elles sont réévaluées en euros sur la base du dernier cours de change. Les différences résultant de l'actualisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises sont portées au bilan en "Écarts de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour l'intégralité de leur montant d'une provision pour risques.

Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Le règlement ANC 2015-05 prévoit notamment que :

- les résultats des couvertures sont présentés dans le compte de résultat au même niveau que les éléments couverts, selon l'application du principe de symétrie ;
- les primes d'option et les reports/déports peuvent être étalés dans le compte de résultat sur la période de couverture ou constatés en résultat au même moment que la transaction couverte ;
- la position globale de change se calcule devise par devise, inclut les éléments ayant une date d'échéance comprise dans le même exercice comptable et exclut les opérations de couverture et les éléments qu'elle couvre ;
- lla juste valeur relative aux positions ouvertes isolées est matérialisée au bilan et une provision pour risque de change doit être comptabilisée lorsque la juste valeur est négative.

Distributions acquises

Les dividendes, votés par les Assemblées Générales annuelles des sociétés dont Eurazeo détient des titres et non encore encaissés à la clôture de l'exercice, sont pris en compte à la date de leur vote par l'Assemblée Générale.

6.2.2.3 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Note 1 Immobilisations incorporelles et corporelles

		Valeurs Brutes		Autres	Amortissements et dépréciations		
(En milliers d'euros)	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Flux	Dotations	Reprises	31/12/2024
Immobilisations incorporelles							
Valeurs brutes	**3 687**	**1 595**	**(833)**				**4 449**
Immobilisations incorporelles	2 198	9	(833)	2 128			**3 501**
Immobilisations incorporelles en cours	1 489	1 586		(2 128)			**948**
Amortissements	**(1 539)**				**(882)**	**833**	**(1 588)**
Amortissements et dépréciations	(1 539)				(882)	833	**(1 588)**
VALEURS NETTES	**2 148**	**1 595**	**(833)**		**(882)**	**833**	**2 861**
Immobilisations corporelles							
Valeurs brutes	**10 008**	**13 886**	**(6 063)**				**17 831**
Autres immobilisations corporelles	8 731	11	(6 063)	15 023			**17 702**
Immobilisations corporelles en cours	1 277	13 875		(15 023)			**129**
Amortissements	**(7 454)**				**(1 070)**	**5 993**	**(2 531)**
Autres immobilisations corporelles	(7 454)				(1 070)	5 993	**(2 531)**
VALEURS NETTES	**2 554**	**13 886**	**(6 063)**		**(1 070)**	**5 993**	**15 300**

Note 2 Immobilisations financières

2.1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les augmentations sont constituées des investissements réalisés sous forme d'acquisitions de titres ou d'avances en compte courant, prêts, souscriptions aux fonds d'investissement dans les sociétés référencées dans le tableau ci-dessous.

(En milliers d'euros)	Valeur Brute			
	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Dorc Acquisition Lux	73 876		(72 528)	**1 347**
Eurazeo Capital V BS	523 032	286 336	(119 638)	**689 730**
Eurazeo Capital V FFB	117 037	82 413		**199 450**
LH Seqens	17 620		(11 182)	**6 438**
LH CPK	131 178	2 249	(1 622)	**131 805**
Legendre Holding 36 (IM Global)	126 581	19 360		**145 941**
Legendre Holding 74 (Elémica)	153 563	12	(3 214)	**150 361**
Legendre Holding WS	205 670	30 578		**236 247**
CarryCo Capital 1	45 811	2 093		**47 904**
CarryCo Capital 2	190 419	6 460		**196 879**
Legendre Holding 79 (Deweys)	48 552	4 573		**53 125**
Legendre Holding 81 (Axel Arigato)	49 020	2 264	(1 635)	**49 650**
Legendre Holding 86 (Pangea)	38 971	6 185		**45 156**
LH Jaanuu	59 317	4 074		**63 391**
LH Honeys	15 285	2 540		**17 825**
UPD Newco	25 074	2 263		**27 336**
LH 110 (ex Nihilo)	24 311		(3 500)	**20 811**
Legendre Holding 26 (I Pulse)	26 721	1 110		**27 831**
Legendre Holding 30 (IES)	42 100	7 012	(500)	**48 612**
Legendre Holding 34 (Younited)	49 814	3 991		**53 805**
CarryCo Croissance 2	100 967	2 120		**103 087**
Eurazeo Patrimoine	151 733	8 037		**159 770**
Eurazeo Real Estate Lux	368 320	12 921	(68 574)	**312 667**
Eurazeo Patrimoine 3	249 706	8 555		**258 260**
CarryCo Patrimoine	8 760	20 523		**29 282**
CarryCo Patrimoine 2	53 148	2 161	(53 047)	**2 262**
Eurazeo Global Investor	457 934	24 965	(39 428)	**443 471**
MCH	13 705		(13 705)	**0**
Alpine NewCo	51 783		(15 405)	**36 378**
Eurazeo Fund Invest	1 556 485	193 289	(183 134)	**1 566 640**
Private Debt VI	150 000		(39 607)	**110 393**
Eurazeo Private debt Topco 2		101 900		**101 900**
Kurma Biofund IV		50 000		**50 000**

(En milliers d'euros)		Valeur Brute		
	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
FCCF Umbrella	100 000		(19 828)	**80 172**
EPI		48 555 (1)	(11 973)	**36 582**
Autres Investissements	3 372 760	33 074	(42 936)	**3 362 899**
Immobilisations financières	**8 599 251**	**969 611**	**(701 454)**	**8 867 409**
Actions propres- contrat de liquidité	**3 189**	**86 155**	**(86 055)**	**3 290**
Actions propres en voie d'annulation	**10 156**	**212 634**		**222 790**
TOTAL	**8 612 596**	**1 268 401**	**(787 509)**	**9 093 488**

(1) Reclassement du compte valeurs mobilières de placement.

Par ailleurs, dans le cadre des accords conclus décrits en note 16 et en conséquence de l'exercice des options de vente de managers Eurazeo a acquis :

- 127 350 actions de la société CarryCo Capital 1 SAS pour un montant global de 1 646 milliers d'euros ;
- 383 286 actions de la société CarryCo Patrimoine SAS pour un montant global de 20 523 milliers d'euros ;
- 42 750 actions de la société CarryCo Croissance 2 pour un montant de 2 120 milliers d'euros.

Les diminutions des immobilisations financières proviennent des sorties de titres de l'actif et d'opérations de réduction de capital en complément des dividendes perçus suite aux cessions :

- de MCH en septembre 2024 pour 13 705 milliers d'euros ;
- de Dorc en avril 2024 pour 72 528 milliers d'euros ;
- Seqens au travers de LH Seqens pour 11 182 milliers d'euros suite à la cession de la participation de Humens en décembre 2023 ;
- Alpine pour 15 405 milliers d'euros suite à la cession de la participation dans Rhône en juillet 2023.

Les autres mouvements de diminution sont constitués des remboursements d'avance en compte courant, prêts ou des capitalisations de ces derniers.

2.2 ACTIONS PROPRES

Le poste "Actions propres" représente au 31 décembre 2024 3 043 787 actions autodétenues pour 226 080 milliers d'euros soit 4,0 % du nombre total de titres composant le capital social de la société dont 2 996 114 actions détenues voie d'annulation représentant 3,94 % du nombre total de titres composant le capital social de la société au 31 décembre 2024.

2.3 DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Dépréciations (en milliers d'euros)	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Titres de participation	(721 945)	(378 360)	15 320	**(1 084 984)**
Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille	(19 691)			**(19 691)**
Autres titres immobilisés	(4)			**(4)**
ACTIONS PROPRES (CONTRAT DE LIQUIDITÉ)	**(24)**		**24**	
TOTAL	**(741 664)**	**(378 360)**	**15 344**	**(1 104 679)**

Les mouvements des dépréciations sur les immobilisations financières intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 concernent essentiellement :

- une dépréciation de 158 879 milliers d'euros de la participation dans Worldstrides ;
- une dépréciation de 41 738 milliers d'euros de la participation dans Younited ;
- une dépréciation complémentaire de 30 126 milliers d'euros de la participation dans Herschel
- une dépréciation de 25 596 milliers d'euros la participation dans IES ;
- une dépréciation de 23 920 milliers d'euros de la participation Mano Mano ;
- une dépréciation de 21 511 milliers d'euros de la participation Vestiaire Collective ;
- une reprise de dépréciation de 12 916 milliers d'euros suite au rachat d'une quote-part de participation dans Alpine.

Valeur estimative des TIAP

(En milliers d'euros)	À l'ouverture de l'exercice			À la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Portefeuille évalué :						
au cours de Bourse moyen						
au prix de revient [1]	280 548	260 856	260 856	280 548	260 856	260 856
TOTAL	**280 548**	**260 856**	**260 856**	**280 548**	**260 856**	**260 856**

(1) Dans un souci de prudence, tous les investissements non cotés sont retenus au prix de revient net de provisions.

(En milliers d'euros)	Valeur comptable nette	Valeur estimative
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**260 856**	**260 856**
Acquisition de l'exercice	-	-
Cession de l'exercice (en prix de vente)	-	-
Reprises de provisions sur titres cédés	-	-
Moins-values sur cessions de titres détenus au début de l'exercice	-	-
Plus-values sur cessions de titres détenus au début de l'exercice	-	-
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	-	-
Variation des plus-values ou moins-values latentes	-	-
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**260 856**	**260 856**

Note 3 Créances et dettes

CRÉANCES

(En milliers d'euros)	Montant brut	Dont à moins d'un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	**99 433**	**17 175**	**82 257**
Créances rattachées aux participations	99 424	17 175	82 248
Prêts	9		9
Actif circulant	**73 893**	**63 095**	**10 797**
Clients et comptes rattachés	65 185	54 388	10 797
Autres créances	8 708	8 708	-
État Impôts sur les bénéfices	**9 918**	**9 918**	**-**
TOTAL	**183 243**	**90 189**	**93 055**

DETTES

(En milliers d'euros)	Montant brut	Dont à moins d'un an	De un à cinq ans
Dettes financières diverses	1 145 708	708	1 145 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 146	31 146	
Dettes fiscales et sociales	16 669	16 669	
Autres dettes	630 832	29 672	601 160
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 042 281	350 039	692 242
TOTAL	**2 866 636**	**428 234**	**2 438 402**

Le poste dettes financières diverses représente le montant de la ligne de crédit syndiqué tiré à la clôture. Les modalités de ce financement sont détaillées en Note 16.

Au 31 décembre 2024, le *covenant* est respecté.

Le poste "Autres dettes" est principalement constitué au 31 décembre 2024 des comptes courants des filiales dans le cadre des conventions de trésorerie Groupe. La part relative à la convention de trésorerie entre Eurazeo et ses filiales, lui revenant en fonction de sa quote-part dans le capital de ces dernières, est présentée dans la colonne de "un à cinq ans".

Le poste "Dettes sur immobilisations" comprend principalement le montant de capital souscrit et non appelé des investissements dans les fonds de la société EGI, le fonds Eurazeo Funds Invest (fonds de fonds regroupant certains fonds d'EGI, PME IV et Rhône VI).

Note 4 Trésorerie et Valeurs mobilières de placement

Pour le placement de sa trésorerie, la Société utilise essentiellement des titres de créances négociables, des OPCVM et des comptes à terme rémunérés.

(En milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Autres flux	Valeur brute 31/12/2024	Valorisation au 31/12/2024
Instruments de trésorerie	8 411	239 704	(240 356)		**7 759**	**7 807**
Actions côtées	13				**13**	**13**
Valeurs mobilières	48 555			(48 555) (1)		
Actions propres	136 961	38 970	(30 841)		**145 089**	**141 558**
Valeurs mobilières de placement	**193 939**	**278 674**	**(271 197)**	**(48 555)**	**152 861**	**149 379**
Comptes bancaires	4 773	9 072	(4 773)		**9 072**	**9 072**
Disponibilités	**4 773**	**9 072**	**(4 773)**		**9 072**	**9 072**
TOTAL	**198 712**	**287 747**	**(275 970)**	**(48 555)**	**161 934**	**158 451**

(1) Autre flux : reclassement vers le poste Titres immobilisés.

ACTIONS PROPRES (TITRES AFFECTÉS À L'ATTRIBUTION AUX SALARIÉS)

Le poste "Actions Propres" est constitué de 2 237 087 actions Eurazeo représentant 2,94 % du capital social.

Ces actions, qui sont conservées en vue de servir certains plans de stock-options et d'attributions aux salariés, ont été affectées en application du règlement ANC 2014-03 et transférées à la valeur nette et se décomposent de la manière suivante :

Actions d'autocontrôle destinées à être attribuées aux employés

(En milliers d'euros au 31/12/2024)	Nombre de Titres	Prix de revient par action	Valeur Globale Brute	Dépréciation	Valeur nette
■ Actions non affectées	1 123 044	70,33	78 984	469	78 515
■ Actions affectées à des plans particuliers	1 114 043	59,34	66 105	3 062(1)	63 043
TOTAL	**2 237 087**		**145 089**	**3 531**	**141 558**

(1) La dépréciation a été constatée lors du transfert des titres du compte "actions non affectées à des plans particuliers" au compte "actions affectées à des plans particuliers".

Au cours de l'exercice, une perte de 434 milliers d'euros a été générée lors de la levée d'options d'achat et une perte de 24 882 milliers d'euros a été constatée lors du transfert des actions gratuites aux salariés, sur la base du prix de revient historique des titres détenus (voir. Note 14).

Les pertes sont compensées par une reprise de provision de 32 085 milliers d'euros.

La variation de la provision constatée sur l'exercice au passif sur les actions affectées à des plans particuliers s'élève à 25 919 milliers d'euros. La provision au 31 décembre 2024 s'élève à 31 692 milliers d'euros.

Principales caractéristiques des plans en cours

	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019/1	Plan 2019/2	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées[1] :	**90 853**	**285 704**	**120 126**	**93 912**	**7 679**	**5 410**	**2 494**		**114 521**			
Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2024 :	-90 839	-4 757	-8 901	-8 395	-1 594							
Options d'achat d'actions annulées durant l'exercice :	-14											
Options d'achat restantes au 31 décembre 2024 :	**-**	**280 947**	**111 225**	**85 517**	**6 085**	**5 410**	**2 494**		**114 521**			
Date de création des options	17/06/2014	29/06/2015	13/05/2016	31/01/2017	31/01/2018	05/02/2019	06/06/2019		04/02/2021			
Date de début d'exercice	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		(9)			
Date d'expiration	17/06/2024	29/06/2025	13/05/2026	31/01/2027	31/01/2028	05/02/2029	06/06/2029		04/02/2031			
Décote	-	-										
Prix d'exercice (ajusté)	**46,8**	**48,89**	**49,16**	**48,2**	**73,92**	**59,53**	**62,7**		**56,63**			
Actions gratuites attribuées au 31/12/2024										513 743	404 515	382 557

(1) Solde au 31/12/2023 (Document d'enregistrement universel 2023)
(2) Les options sont exerçables à compter du 17 juin 2018 ; elles seront acquises progressivement, la moitié en 2016, le troisième quart en 2017 et le dernier quart en 2018 sous réserve des conditions de performance.
(3) Les options sont exerçables à compter du 29 juin 2019 ; elles seront acquises progressivement, la moitié en 2017, le troisième quart en 2018 et le dernier quart en 2019 sous réserve des conditions de performance.
(4) Les options sont exerçables à compter du 13 mai 2020 ; elles seront acquises progressivement, la moitié en 2018, le troisième quart en 2019 et le dernier quart en 2020 sous réserve des conditions de performance.
(5) Les options sont exerçables à compter du 31 janvier 2021 ; elles seront acquises progressivement, la moitié en 2019, le troisième quart en 2020 et le dernier quart en 2021 sous réserve des conditions de performance.
(6) Les options sont exerçables à compter du 31 janvier 2022 ; elles seront acquises progressivement, la moitié en 2020, le troisième quart en 2021 et le dernier quart en 2022 sous réserve des conditions de performance.
(7) Les options sont exerçables à compter du 5 février 2023 ; elles seront acquises progressivement, la moitié en 2021, le troisième quart en 2022 et le dernier quart en 2023 sous réserve des conditions de performance.
(8) Les options sont immédiatement exerçables à compter du 6 juin 2023 ; elles seront acquises progressivement, la moitié en 2021, le troisième quart en 2022 et le dernier quart en 2023 sous réserve des conditions de performance.
(9) Les options seront immédiatement exerçables à compter du 4 février 2025 ; elles seront acquises progressivement, la moitié en 2023, le troisième quart en 2024 et le dernier quart en 2025 sous réserve des conditions de performance.

Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution de 20 %

En 2024, l'assiette de la cotisation des actions gratuites est de 17.124 milliers d'euros.

Conditions d'acquisition des actions attribuées gratuitement le 8 mars 2024

Le plan d'attribution gratuite d'action prévoit notamment une "période d'acquisition" de trois ans, au terme de laquelle l'acquisition ne devient définitive que si le bénéficiaire est demeuré salarié de la Société, sauf en cas de décès, de retraite ou d'invalidité.

Le règlement prévoit également l'ajustement du nombre d'actions attribuées en cas d'opérations sur le capital de la Société afin de préserver les droits des bénéficiaires.

L'acquisition définitive est subordonnée en totalité pour les membres du Directoire, les membres du *Mangement Committee* et les Directeurs d'Investissement à la réalisation des conditions de performance qui sera constatée à l'issue de la dernière période d'acquisition, soit le 8 mars 2027. Pour les autres bénéficiaires, l'acquisition définitive est subordonnée pour moitié à la réalisation de ces conditions de performance.

Cette performance est conditionnée à l'atteinte de trois indicateurs fonctionnant de façon additive :

1. la performance annualisée de l'ANC d'Eurazeo sur une période de 3 ans en comparant l'ANC par action en valeur absolue à la date d'attribution à l'ANC par action en valeur absolue à la fin de la période d'acquisition majoré des dividendes ordinaires payés sur la même période ;
2. la progression du cours de l'action Eurazeo (dividendes réinvestis) entre la date d'attribution et la date d'acquisition comparée à la progression de l'indice SBF 120 (dividendes réinvestis) ;
3. la progression du cours de l'action Eurazeo (dividendes réinvestis) entre la date d'attribution et la date d'acquisition comparée à la progression de l'indice LPX-TR (indice relatif aux sociétés d'investissement européennes cotées).

Note 5 Comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Charges constatées d'avance	**3 543**	3 363
TOTAL	**3 543**	**3 363**

(En milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Écart de conversion actif sur immobilisations financières	**-**	543
Écart de conversion passif sur immobilisations financières	**2 299**	352

PRODUITS À RECEVOIR

(En milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants de bilan		
Immobilisations financières - dividendes		5 000
Immobilisations financières – intérêts courus	**7 360**	4 110
Cients – Factures à établir	**62 044**	67 982
Autres créances	**4 050**	-
Créances fiscales et sociales	**2 491**	1 390
TOTAL	**71 896**	**78 482**

CHARGES À PAYER

(En milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants de bilan		
Dettes financières diverses	**708**	1 331
Fournisseurs – Factures non parvenues	**22 087**	27 681
Dettes fiscales et sociales	**14 928**	15 496
Autres dettes – intérêts courus	**4 783**	4 445
TOTAL	**42 506**	**48 952**

Note 6 Capitaux propres

Le nombre de titres composant le capital au 31 décembre 2024 est de 76.081.874 actions ordinaires.

	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	**76 081 874**	**5 649 547**
Distribution d'un dividende ordinaire		(176 006)
Distribution d'un dividende majoré		(2 522)
Réduction de capital / annulations actions		
Amortissement dérogatoire		(319)
Résultat de l'exercice au 31 décembre 2024		(137 363)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024	**76 081 874**	**5 333 337**

Note 7 Provisions réglementées

(En milliers d'euros)	31/12/2023	Augmentation	Reprises	31/12/2024
Amortissements dérogatoires	3 852	348	(667)	**3 532**
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTÉES	**3 852**	**348**	**(667)**	**3 532**

La contrepartie des provisions réglementées constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en résultat exceptionnel aux postes "dotations/reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions".

Note 8 Provisions pour risques et Charges

PROVISIONS POUR RISQUES

			Reprises		
(En milliers d'euros)	31/12/2023	Dotations	utilisées	non utilisées	31/12/2024
Provisions pour risques	(59 669)	(10 315)	31 300		**(38 683)**
Provisions pour charges	(10 474)	(10 786)	10 365		**(10 895)**
TOTAL	**(70 143)**	**(21 101)**	**41 665**		**(49 578)**

Les provisions pour risques comprennent principalement :

- la provision de 31.692 milliers d'euros sur les actions propres détenues par Eurazeo en vue de l'attribution aux salariés constatée pour couvrir le risque de perte existant entre la valeur nette comptable des titres après affectation et le prix d'exercice lors de la levée des stock-options ou la valeur des actions remises à titre gratuit aux salariés ;
- des provisions pour litiges en cours (cf. partie litige du Document d'enregistrement universel) correspondant à la meilleure estimation du passif au 31 décembre 2024.

PROVISIONS POUR CHARGES

Une provision de 10.894 milliers d'euros a été comptabilisée au titre de la rémunération variable (y compris charges sociales et fiscales afférentes) due au titre de l'exercice 2024 et qui sera versée en 2025. La provision de l'exercice précédent de 9.782 milliers d'euros a été reprise sur l'exercice.

Les provisions comptabilisées au titre des régimes d'indemnités de fin de carrière sont détaillées ci-dessous :

Indemnités de fin de carrière

(En milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Évolution de la provision		
(Passifs)/Actifs nets comptabilisés au début de l'exercice	**-584**	-133
Charges de la période	**13**	133
Contribution employeur	**0**	0
(Passifs)/Actifs nets comptabilisés à la clôture de l'exercice	**-571**	**0**
Réconciliation du hors bilan et bilan à la clôture		
Dettes actuarielles	**-571**	584
Juste valeur des fonds de couverture	**650**	-624
Situation nette, surplus /(déficits)	**79**	-40
Cumul des Gains /(Pertes) actuariels non comptabilisés		-
Coûts des services passés non comptabilisés		-
(Passifs) / Actifs nets comptabilisés à la clôture	**0**	**0**
Hypothèses		
Taux d'actualisation	**3,25 %**	3,10 %
Taux de revalorisation des salaires	**2 % à 9 %**	2 % à 9 %
Age de départ	**65**	65
Table de mortalité	**Insee 2016-2018**	Insee 2016-2018
Taux de rendement des actifs de couverture	**3,25 %**	3,10 %

Note 9 Produits courants

(En milliers d'euros)	2024	2023
Dorc Aquisition Lux	**219 457**	
Eurazeo Global Investor	**32 500**	
CarryCo Patrimoine 2	**45 236**	
EREL	**15 500**	
Eurazeo Capital II GP	**4 450**	
Legendre Holding 65 (Albingia)	**11 782**	10 763
EFML	**3 000**	5 000
LH Seqens		21 497
Eurazeo PME Capital		92 592
Eurazeo Patrimoine		288 423
LH Nest		49 775
Intérêts des créances et des obligations	**5 460**	26 016
Revenus des titres de participation	**337 386**	**494 066**
Revenu des titres immobilisés	**18 502**	**19 189**
Revenus des valeurs mobilières de placement	**565**	**30**
Autres produits	**35 900**	**31 360**
TOTAL	**392 353**	**544 645**

Les autres produits sont composés des refacturations d'Eurazeo à ses filiales au titre des services rendus sur l'exercice.

Note 10 Cessions d'immobilisations financières

(En milliers d'euros)	Prix de cession	Prix de revient	Plus ou moins-values brutes
Plus ou moins-values de cessions de titres de participation	**92 600**	**(105 644)**	**(13 044)**
LH Seqens	12 397	(11 182)	1 215
Alpine (*)	2 686	(15 405)	(12 720)
MCH	14 842	(13 705)	1 138
CarryCo Patrimoine	53 047	(53 047)	
Legendre Holding 35 (InVivo)**	533	(251)	282
Legendre Holding 44 (Fintrax) **	277	(225)	52
LH Grandir**	279	(225)	53
Autres titres	8 539	(11 604)	(3 064)
Plus ou moins-values de cessions des autres immobilisations financières	**52 770**	**(49 733)**	**3 037**
Autres titres	52 770	(49 733)	3 037
TOTAL	**145 305**	**(155 376)**	**(10 071)**

(*) Moins-values compensées par une reprise de dépréciation note 11.

** Transmission universelle de patrimoine.

Note 11 Dotations et reprises de dépréciations (y compris transferts de charges) sur immobilisations financières et exceptionnelles

(En milliers d'euros)	Dotations	Reprises
Alpine Newco		12 916
LH WS (Worldstrides)	(158 879)	
Legendre Holding 34 (Younited)	(41 738)	
Legendre Holding 75 (Herschel)	(30 126)	
Legendre Holding 30 (IES)	(25 596)	
LH ManoMano	(23 920)	
LH VC	(21 511)	
Autres	(76 589)	2 404
Sous-total participations et créances rattachées	**(378 360)**	**15 320**
Autres titres immobilisés		24
Sous-total Titres autres titres immobilisés		**24**
Provisions pour risques	(6 300)	823
Sous total résultat financier	**(384 660)**	**16 168**
Dépréciation des actions propres	(469)	2 151
Dotation aux amortissements dérogatoires	(348)	667
Dotation aux provisions pour charges		692
Provisions pour risques sur actions propres	(4 015)	29 934
Transferts de charges		631
Sous total résultat exceptionnel	**(4 832)**	**34 075**
TOTAL	**(389 491)**	**50 242**

Note 12 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été réalisées sur l'exercice à des conditions normales de marché.

Note 13 Rémunérations des mandataires sociaux et effectif moyen

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

(En milliers d'euros)	2024	2023
Rémunérations versées aux membres du Directoire (y compris indemnités de départs)	**3 051**	11 998
Jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance	**1 118**	1 023

EFFECTIF MOYEN EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (Y COMPRIS DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX)

	2024	2023
Effectif moyen	**86**	90

Note 14 Produits et charges exceptionnels

(En milliers d'euros)	Note	2024	2023
Mali réalisés sur levées de stock-options et attributions gratuites	**4**	**(31 769)**	(26 952)
Mali réalisés sur contrat de liquidité		**(1 379)**	(1 444)
Autres		**(23)**	(245)
Charges exceptionnelles		**(33 171)**	**(28 641)**
Boni réalisés sur levées de stock-options et attributions gratuites		**18**	73
Boni réalisés sur contrat de liquidité		**1 295**	1 987
Refacturation plan actions gratuites aux filiales		**3 049**	6 630
Produits exceptionnels		**4 362**	**8 691**
TOTAL		**(28 809)**	**(19 950)**

Note 15 Impôt

Au 31 décembre 2024, Eurazeo a constaté une charge d'impôt au taux de droit commun qui se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	2024	2023
Sur opérations de gestion		
Impôt au taux de droit commun		
Imputation déficits antérieurs		
Majoration d'impôt liée à la contribution de 3,3 %		
Crédits d'impôts	**32**	
Sous-total	**32**	**0**
Sur opérations financières		
Impôt au taux de droit commun		
Imputation déficits antérieurs		
Majoration d'impôt liée à la contribution de 3,3 %		
Crédits d'impôts		
Sous-total	**0**	**0**
Sur opérations exceptionnelles		
Impôt au taux de droit commun	**(3 463)**	
Imputation déficits antérieurs	**1 856**	
Majoration d'impôt liée à la contribution de 3,3 %	**(28)**	
Crédits d'impôts	**754**	
Écart d'impôt N-1	**(1 209)**	693
Gain intégration fiscale	**15 950**	15 306
Sous-total	**13 861**	**15 999**
TOTAL	**13 893**	**15 999**

Eurazeo a constitué un groupe fiscal depuis le 1er janvier 2001.

Les bases imposables des sociétés intégrées au 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

(En milliers d'euros)	Bases imposables comme en l'absence d'intégration 31/12/2024
Sociétés intégrées	
Eurazeo Patrimoine	**(12 821)**
Eurazeo PME Capital	**1 038**
EGI	**60 202**
LH APCOA	**(434)**
LH H1	**(13 435)**
LH 84	**1 359**
Eurazeo Patrimoine Asset Management	**235**

La charge d'impôt est comptabilisée en fonction des bases fiscales propres de chaque société comme si elle n'était pas intégrée.

Les économies d'impôt liées aux déficits (déficits générés par les filiales pendant l'intégration susceptibles d'être utilisés ultérieurement, plus-values internes en sursis d'imposition…) sont neutralisées au niveau de la société mère et ne sont donc pas constatées en résultat.

Les gains ou pertes définitifs sont inscrits au compte de résultat, ainsi Eurazeo a constaté au titre de l'exercice 2024, un gain d'intégration de 15 950 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024, le Groupe intégré formé par Eurazeo et ses filiales dispose de 46 587 milliers d'euros de déficits reportables.

Imposition minimum mondiale – dispositif GloBE/Pilier 2

La Directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022 visant à assurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union, inspirée des travaux du Cadre inclusif OCDE/G20, a été transposée en droit français par l'article 33 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024.

Ces dispositions s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023. Elles visent à réformer la fiscalité internationale en garantissant que les entreprises multinationales, dont le chiffre d'affaires consolidé dépasse 750 millions d'euros au cours d'au moins deux des quatre exercices précédant l'exercice considéré, soient soumises à un impôt effectif de 15 % minimum dans chacune des juridictions où elles opèrent.

A date, la société Eurazeo SE n'a pas déterminé si elle rentre dans le champ d'application de Pilier 2, compte tenu des spécificités liées à sa qualification de société d'investissement (au sens de la norme IFRS 10) à compter du 1er janvier 2023. Une demande a été adressée à l'administration fiscale afin de statuer sur le sujet. En attente d'une réponse, le Groupe a procédé à un calcul au 31 décembre 2024, dont les résultats font ressortir l'absence d'impact dans les comptes consolidés, si l'application était effective. Dès lors, aucune charge d'impôt n'a donc été constatée dans les comptes du Groupe à ce titre.

Note 16 Engagements hors bilan

L'ensemble des engagements significatifs d'Eurazeo selon les normes comptables en vigueur, à l'exception des engagements liés à des pactes d'actionnaires couverts par une obligation de confidentialité, sont décrits ci-après :

Engagements reçus crédit syndiqué

Le 27 juin 2014, Eurazeo a obtenu d'un syndicat de banques une ligne de crédit syndiqué d'un milliard d'euros sur 5 ans qui a fait l'objet de deux extensions d'un an, soit jusqu'au 27 juin 2021. Le 20 décembre 2019, ce crédit syndiqué a été renouvelé pour une durée de 5 ans (pouvant être étendue à 7 ans sous certaines conditions) à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Une première période d'extension a été acceptée portant l'échéance à décembre 2025. La deuxième période d'extension a été acceptée portant l'échéance à décembre 2026 mais uniquement à hauteur de 1,4325 milliard d'euros.

Le contrat de ce crédit syndiqué s'appuie notamment sur les clauses énoncées par la *Loan Market Association*. Le seul *covenant* de ce financement consiste en un respect d'un ratio de dettes financière brute sur l'Actif Net Comptable, agrégat remplaçant l'Actif Net Réévalué suite au changement de méthode de consolidation du groupe Eurazeo à partir du 1er janvier 2023.

L'engagement global reçu par Eurazeo s'élève à 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2024 et l'engagement résiduel à 355 millions d'euros.

Engagements reçus de CarryCo Capital 1

CarryCo Capital 1 s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2017 à hauteur de 10 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. Par ailleurs, CarryCo Capital 1 s'est engagée à partager avec les personnes physiques actionnaires la plus-value éventuelle sur ces investissements selon les modalités décrites dans la section "principes et méthodes comptables". Ce mécanisme a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2021 (cf. partie 5.14 du Document d'enregistrement universel).

Engagements reçus de CarryCo Capital 2

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement en date du 30 juin 2018, CarryCo Capital 2 s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 30 juin 2017 jusqu'au 30 juin 2020, période prorogée jusqu'au 30 juin 2021, et ce à hauteur de 12 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. La période d'investissement étant close, seuls subsistent les engagements relatifs à d'éventuelles croissances externes et réinvestissements relatifs aux investissements réalisés. Par ailleurs, CarryCo Capital 2 s'est engagée à partager avec les personnes physiques actionnaires la plus-value éventuelle sur ces investissements selon les modalités décrites dans la section "principes et méthodes comptables".

Engagements reçus de CarryCo Brands

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement en date du 15 mars 2019, CarryCo Brands s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 1er novembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2021, et ce à hauteur de 12 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. La période d'investissement étant close, seuls subsistent les engagements relatifs à d'éventuelles croissances externes. Par ailleurs, CarryCo Brands s'est engagée à partager avec les personnes physiques actionnaires la plus-value éventuelle sur ces investissements selon les modalités décrites dans la section "principes et méthodes comptables".

Engagements reçus de CarryCo Pluto

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement en date du 30 décembre 2022, CarryCo Pluto s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 30 octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2024, cette période étant prorogeable d'un an jusqu'au 31 décembre 2025, et ce à hauteur de 12 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. Elle n'a pas été prorogée.

Engagements reçus de CarryCo Croissance

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement en date du 29 décembre 2014, CarryCo Croissance s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 1er janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2013 à hauteur de 10 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. Par ailleurs, CarryCo Croissance s'est engagée à partager avec les personnes physiques actionnaires la plus-value éventuelle sur ces investissements selon les modalités décrites dans la section "principes et méthodes comptables".

Engagements reçus de CarryCo Croissance 2

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement en date du 29 juin 2015, CarryCo Croissance 2 s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017, période prorogée jusqu'au 31 décembre 2018, et ce à hauteur de 10 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. Par ailleurs, CarryCo Croissance 2 s'est engagée à partager avec les personnes physiques actionnaires la plus-value éventuelle sur ces investissements selon les modalités décrites dans la section "principes et méthodes comptables".

Engagements reçus de CarryCo Croissance 3

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement en date du 30 décembre 2019, CarryCo Croissance 3 s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 1er janvier 2019 jusqu'au 1er janvier 2022, et ce à hauteur de 12 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. Cette période étant prolongeable d'un an jusqu'au 1er janvier 2023. Par ailleurs, CarryCo Croissance 3 s'est engagée à partager avec les personnes physiques actionnaires la plus-value éventuelle sur ces investissements selon les modalités décrites dans la section "principes et méthodes comptables".

Engagements reçus de CarryCo Patrimoine

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement en date du 30 juillet 2015, CarryCo Patrimoine s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 à hauteur de 10 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. La totalité du programme a été investie. Par ailleurs, CarryCo Patrimoine s'est engagée à partager avec les personnes physiques actionnaires la plus-value éventuelle sur ces investissements selon les modalités décrites dans la section "principes et méthodes comptables". Ce mécanisme a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2022. (cf. partie 5.14 du Document d'enregistrement universel).

Engagements reçus de CarryCo Patrimoine 2

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement CarryCo Patrimoine 2 s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement pendant la période du 1er janvier 2018 jusqu'au 1er janvier 2021 à hauteur de 12 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. Cette période a été prorogée d'un an jusqu'au 31 décembre 2021. Par ailleurs, CarryCo Patrimoine 2 s'est engagée à partager avec les personnes physiques actionnaires la plus-value éventuelle sur ces investissements selon les modalités décrites dans la section "principes et méthodes comptables". La période d'investissement étant close, seuls subsistent les engagements relatifs à d'éventuelles croissances externes et réinvestissements relatifs aux investissements réalisés.

Engagements donnés aux Sociétés CarryCo

En application des accords conclus avec certains mandataires sociaux et salariés du groupe Eurazeo concernant leur investissement dans les sociétés CarryCo Capital 2 SAS, CarryCo Pluto SAS, CarryCo Brands SAS, CarryCo Patrimoine SAS, CarryCo Patrimoine 2 SAS, Eurazeo Patrimoine 3 SAS, CarryCo Croissance SAS, CarryCo Croissance 2 SAS et CarryCo Croissance 3 SAS, Eurazeo SE s'est engagée à acquérir les titres détenus par lesdits mandataires sociaux et salariés associés de ces entités en cas de survenance de certains évènements et sans condition pendant certaines périodes, à savoir :

1. entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2027 concernant CarryCo Capital 2 SAS,
2. entre le 1er janvier 2026 et le 1er janvier 2028 concernant CarryCo Brands ;
3. entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2027 concernant CarryCo Patrimoine 2 SAS ;
4. entre le 1er janvier 2028 et le 31 décembre 2029 concernant Eurazeo Patrimoine 3 SAS ;
5. (entre le 1er janvier 2027 et le 31 décembre 2028 concernant CarryCo Croissance 3 SAS.

Aucun engagement de rachat inconditionnel n'a été souscrit par CarryCo Pluto SAS.

Des engagements similaires avaient été conclus sur les programmes CarryCo Capital 1, CarryCo Patrimoine et CarryCo Croissance 2. Ces derniers sont arrivés à expiration au 31 décembre 2024.

Sur l'exercice 2024, des managers ont exercé l'option de vente relative à la société CarryCo Capital 1, CarryCo Patrimoine et CarryCo Croissance 2 dont les mouvements de la période sont décrits dans la Note 2.

La documentation afférente à certains programmes de co-investissement des équipes d'investissement d'Eurazeo prévoit des promesses de rachat ou de parts au bénéfice des équipes d'investissement en cas de changement de contrôle d'Eurazeo, dont le contenu est détaillé dans la section 5.15 de ce document.

Les membres du Directoire actuels ne bénéficient pas de ces clauses ou y ont renoncé avec effet au 5 février 2023.

EURAZEO MID-LARGE BUYOUT

Albingia

Aux termes d'un contrat de cession conclu le 19 décembre 2024, Eurazeo SE, CarryCo Capital 2 et les fonds Eurazeo Capital IV se sont engagés à céder l'intégralité des titres qu'ils détiennent dans la société Legendre Holding 65 à l'acquéreur. La réalisation de l'opération reste soumise notamment à l'obtention des autorisations réglementaires requises.

EURAZEO REAL ESTATE

Eurazeo Real Estate Lux

Dans le cadre de la garantie de l'investissement d'Eurazeo Real Estate Lux dans Colyzeo II, Eurazeo s'est engagée à détenir directement et indirectement 100 % du capital d'Eurazeo Real Estate Lux.

Icade (anciennement ANF Immobilier)

Dans le cadre de la cession des titres ANF Immobilier conclue le 10 octobre 2017, Eurazeo a consenti à ICADE diverses garanties fondamentales (autorité, capacité et propriété des titres) ainsi qu'une garantie spécifique non plafonnée relative à des litiges identifiés en cours pour laquelle le bénéficiaire de la garantie est ANF Immobilier (absorbée depuis par Icade). Ces litiges sont décrits dans la section 4.3 du Document d'enregistrement universel. Cette garantie expirera au jour du règlement complet desdits litiges.Une partie des litiges en question a fait l'objet d'une transaction le 2 juillet 2024. Les autres litiges sont encore en cours.

Highlight

Dans le cadre de l'acquisition du projet immobilier Highlight conclu le 29 mai 2018 (sous forme de VEFA) par la SNC Highlight (JV mise en place avec le groupe JC Decaux), Eurazeo a pris un engagement d'investissement d'un montant résiduel de 1.596.945,38 euros, cet investissement étant réalisé au travers de LHH1 et LHH2, filiales d'Eurazeo Patrimoine et associés de la SNC Highlight. Cet engagement expirera à la cession d'Highlight.

Grape Hospitality

Dans le cadre du refinancement de la dette du groupe Grape Hospitality, Eurazeo s'est engagée à financier indirectement *via* EREL et EREL 1 certaines dépenses du groupe Grape Hospitality dans le cadre du plan de rénovation des hôtels dans l'éventualité où le financement externe et l'autofinancement du groupe seraient insuffisants et ce jusqu'à la date de maturité de la dette (soit en juillet 2026 au plus tard) ou un changement de contrôle de Grape.

GESTION D'ACTIFS

Eurazeo Investment Manager (absorbée par Eurazeo Global Investor le 31 décembre 2023)

Dans le cadre de l'acquisition d'Idinvest Partners intervenue le 12 avril 2018, Eurazeo bénéficie de la part des cédants les garanties usuelles pour les opérations de ce type et certaines garanties spécifiques. La durée de ces garanties correspond à la prescription légale applicable, sauf en ce qui concerne les garanties sur les comptes et la conformité qui ont expiré au 12 octobre 2019. Le montant de l'indemnité perçue au titre de ces garanties est plafonné, selon les cas, à 10 % ou 100 % du prix d'acquisition perçu par chacun des cédants.

Par ailleurs, dans le cadre du rachat du solde du capital d'Idinvest Partners réalisé en 2021, Eurazeo bénéficie d'une garantie spécifique relative à certains litiges en cours entre Idinvest Partners et certains tiers. Cette garantie expire le 31 décembre 2025.

Kurma Partners

Eurazeo a reçu les engagements suivants :

Dans le cadre de l'acquisition du contrôle de la société Kurma Partners, Eurazeo bénéficie de certaines promesses de vente de titres permettant à Eurazeo d'acquérir certains titres détenus par certains associés de cette société, en cas de survenance de certains évènements prévus dans les différents accords (départ de certains associés, survenance d'un évènement personne clé au titre de la documentation des fonds gérés par Kurma Partners). Eurazeo bénéficie également de la possibilité d'exercer, entre le 1er janvier 2025 et 30 juin 2025, ladite promesse de vente sur l'intégralité des titres de Kurma Partners qu'elle ne detient pas à date.

FCCF

Engagements donnés

Aux termes d'un pacte d'associés relatif à la société FCCF Joint Advisors S.à r.l. conclu avec BNP Paribas SA et Beijing Shunrong Investment Corporation, Eurazeo SE a consenti à BNP Paribas et Beijing Shunrong Investment Corporation des promesses de vente exerçables en cas de survenance de certains évènements liés au respect par BNP Paribas et Beijing Shunrong Investment Corporation de certaines de leurs obligations réglementaires ou si le fonds FCCF n'est pas dissous dans l'année de son expiration.

Engagements reçus

Aux termes du pacte d'associés relatif à la société FCCF Joint Advisors S.à r.l. conclu le 30 avril 2020 avec BNP Paribas SA et Beijing Shunrong Investment Corporation, Eurazeo SE bénéficie d'une promesse de vente des titres de BNP Paribas SA et Beijing Shunrong Investment Corporation dans la société en cas de survenance de certains évènements liés au respect par BNP Paribas et Beijing Shunrong Investment Corporation de certaines de leurs obligations réglementaires, si le fonds FCCF n'est pas dissous dans l'année de son expiration ou si la participation de BNP Paribas SA et Beijing Shunrong Corporation vient à diminuer de moitié.

Programme Eurazeo Capital V

Dans le cadre de la levée de fonds d'Eurazeo Capital V, plusieurs engagements d'investissement ont été pris : (i) engagement d'investissement de tiers dans la société Eurazeo Capital V FF B (société contrôlée par Eurazeo SE) sous forme de souscriptions à plusieurs émissions obligataires pour un montant maximum de 500 millions d'euros, (ii) engagement d'investissement de la part d'Eurazeo SE dans la société Eurazeo Capital V FF B (société contrôlée par Eurazeo SE) à hauteur de 409 millions d'euros dont 209,5 millions d'euros restent à investir et (iii) engagement d'investissement de la part d'Eurazeo Capital V FF B dans la société EC V Parallel Fund SAS (société contrôlée par Eurazeo SE) de 909 millions d'euros.

Portefeuille de fonds

Dans le cadre de la cession du portefeuille de fonds (2006-2007), Eurazeo avait conclu divers accords régissant les modalités de cession des différents portefeuilles et contenant à cet égard un certain nombre de déclarations et garanties habituelles dans ce contexte. Toutes ces garanties sont arrivées à expiration, à l'exception de la clause d'indemnisation relative à l'accord Baker II pour laquelle aucune limite temporelle n'a été fixée étant précisé qu'en tout état de cause, aucune réclamation ne saurait dépasser le montant de la transaction.

Eurazeo Planetary Boundaries

En vue de l'acquisition par les fonds Eurazeo Planetary Boundaries du contrôle du groupe Bioline, Eurazeo SE s'est engagée à investir un montant maximum de 58.800.000 euros pour financer le paiement du prix de cession par Legendre Holding 114, le véhicule d'investissement des fonds Eurazeo Planetary Boundaries.

Aux termes d'un contrat d'acquisition de titres en date du 5 décembre 2024, Legendre Holding 114 s'est engagée à acquérir l'intégralité des titres des entités composant le groupe Bioline. La réalisation de l'opération est prévue au premier trimestre 2025.

ENGAGEMENT DE PAIEMENTS FUTURS

Eurazeo a signé un bail de location de 10,5 années relatif à son nouveau son siège social au 66 rue Pierre Charron 75008 Paris, ayant date effective au 1er juillet 2024, avec une franchise de 18 mois.

		Paiements dus par période		
Obligations contractuelles	**TOTAL**	**À moins d'un an**	**De un à cinq ans**	**À plus de 5 ans**
Contrat de location simple	85 023	357	40 487	44 179
TOTAL	**85 023**	**357**	**40 487**	**44 179**

Tableau récapitulatif des engagements hors bilan donnés

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Cautions de contre-garantie sur marchés		
Créances cédées non échues (bordereaux Dailly…)		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles		
Avals, cautions et garanties donnés		
Garantie de passif spécifique	-	15,3
Engagements d'investissements donnés		
▪ CarryCo Capital 1 – exercice de *put*	-	1,6
▪ SNC Highlight	**1,6**	2,8
▪ EPBF - Investissement Groupe Biolane	**58,8**	-
▪ MCH – fonds successeurs au fonds V	-	100,0
▪ Eurazeo Capital V – FFB	**209,5**	292,0

Tableau récapitulatif des engagements hors bilan reçus

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Cautions de contre-garantie sur marchés		-
Créances cédées non échues (bordereaux Dailly…)		-
Avals, cautions et garanties reçus		-
Autres engagements de financement reçus	**355,0**	730,0

NANTISSEMENT D'ACTIFS DE L'ÉMETTEUR (IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES)

Note 17 Événements post-clôture

Le 17 mars 2025, le Conseil de Surveillance d'Eurazeo a pris acte de la démission d'Olivier Millet, membre du Directoire d'Eurazeo depuis 2018 et Managing Partner en charge notamment de l'activité d'investissement dédiée aux ETI et PME.

6.2.2.4 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros au 31 décembre 2024)	Capital	Capitaux propres autres que le capital hors résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice *	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes comptabilisés au cours du dernier exercice	Observations [1]
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital											
Filiales (50 % au moins du capital détenu)											
Alpine Newco [2] 251 Little Falls Drive, Wilmington New Castle County, United States Delaware 19808	2	6 182	100,0	36 378	5 878	-	-	-	400	-	31/12/2024
CarryCo Capital 1 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 805.097.763 00033	4 425	39 294	88,3	47 904	40 735	-		332	(1 750)	-	31/12/2024
CarryCo Capital 2 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 834.304.255 00021	208 117	66 707	92,9	196 879	196 879	-	-	37 054	10 110	-	31/12/2024
CarryCo Croissance 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 808.352.777 00037	7 010	-908	96,2	6 673	3 548	-	-	7	(2 569)	-	31/12/2024
CarryCo Croissance 2 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 812.134.765 00039	28 510	15 799	99,9	103 087	82 940	-	-	1 105	(2 784)	-	31/12/2024
CarryCo Croissance 3 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 849.815.360 00029	33 610	3 767	95,0	31 930	31 930	-	-	267	(7 887)	-	31/12/2024
CarryCo Patrimoine 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 810.995.969 00039	613 601	15 026 370	97,0	29 282	29 282	-	-		209 835		31/12/2024
CarryCo Patrimoine 2 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 841.502.412 00023	3 846	24 487	54,2	2 217	2 217	45	-	2 215	551	45 236	31/12/2024

(En milliers d'euros au 31 décembre 2024)	Capital	Capitaux propres autres que le capital hors résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice *	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes comptabilisés au cours du dernier exercice	Observations [1]
				Brute	Nette						
CarryCo Brands 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 834.260.861 00010	78 010	276	95,0	74 110	74 110	-	-	747	(6 099)	-	31/12/2024
CarryCo Pluto 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 899.624.589 00011	50 981	-70	95,7	48 457	48 457	17	-	9	(20)	-	31/12/2024
Eurazeo Capital V BS 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 915.208.953 00017	696 062	(60 088)	99,1	689 730	689 730	-	-	375	(24 600)	-	31/12/2024
Eurazeo Capital V FFB 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 913.475 9001 00025	199 450	(2 411)	100,0	199 450	199 450	-	-	181	(22 990)	-	31/12/2024
Eurazeo Management Luxembourg 25 C Boulevard Royal – L 2449 Luxembourg	30	1 719	100,0	2 854	510	-	-	-	(1 240)	-	31/12/2023
ECIP M 25 C Boulevard Royal – L 2449 Luxembourg	833	6 124	100,0	7 574	6 771	-	-	-	(186)	-	31/12/2023
Eurazeo Patrimoine 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 451.229.744 00045	60 693	93 606	100,0	151 733	144 879	8 037	-	4 094	(9 362)	-	31/12/2024
Eurazeo Patrimoine 3 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 902.269.687 00023	390 645	(19 753)	66,1	258 260	258 260	-	-	6 688	(9 072)	-	31/12/2024
Eurazeo Global Investor 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 414.908.624 00094	1 089	70 489	100,0	443 371	443 371	-	-	295 231	45 961	32 500	31/12/2024
Eurazeo PME Capital 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 642.024.194 00077	52 188	114 568	100,0	113 552	113 552	-	-	-	43 927	-	31/12/2023
Eurazeo Real Estate Lux 25 C Boulevard Royal L 2449 Luxembourg	1 763	185 516	100,0	312 204	312 204	432	-	4 541	(11 352)	15 500	31/12/2023
Eurazeo UK Limited [3] 10 Stratton Street, Mayfair, W1J 8LG London – ID Number : 13052186	6 030	2 868	100,0	5 816	5 816	96	-	22 994	1 317	-	31/12/2024
Graduate SA [4] 25 C Boulevard Royal L 2449 Luxembourg	1 222	210 702	67,7	175 861	156 012	7 914	-	917	(21 012)	-	31/12/2023
EFML 25 C Boulevard Royal L 2449 Luxembourg	500	9 591	100,0	7 500	7 500	-	-	31 208	5 152	3 000	31/12/2023
Kurma Partners 24, rue Royale 75008 Paris – Siret : 510.043.136 00025	437	5 993	38,6	10 036	10 036	-	-	9 404	950	-	31/12/2023
Legendre Holding 26 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 532.351.913 00035	2 136	21 101	90,0	26 721	22 080	1 099	-	60	1 418	-	31/12/2024
Legendre Holding 30 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 534.085.485 00033	37 265	(381)	90,0	33 539	7 942	15 073	-	700	(27 984)	-	31/12/2024

(En milliers d'euros au 31 décembre 2024)	Capital	Capitaux propres autres que le capital hors résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice *	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes comptabilisés au cours du dernier exercice	Observations [1]
				Brute	Nette						
Legendre Holding 34 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 801.006.875 00034	309	50 975	89,3	53 805	12 067	-	-	15	(291)	-	31/12/2023
Legendre Holding 36 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 799.308.341 00046	104 763	70 450	88,0	145 940	145 940	-	-	7	(4)	-	31/12/2024
Legendre Holding 65 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 840.540.918 00025	262 801	(16 434)	59,7	156 890	156 890	-	-	21 312	21 003	11 782	31/12/2024
Legendre Holding 74 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 852.607.845 00025	218 713	(134)	68,7	150 361	150 361	-	-	22	101	-	31/12/2024
Legendre Holding 75 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 852.608.470 00021	55 153	(13 333)	88,0	48 535	6 676	18	-	1	(34 386)	-	31/12/2024
Legendre Holding 79 66 rue Pierre Charron 75008 Paris - Siret : 880.418.298 00027	22 016	(855)	88,0	19 372	19 372	4 518	-	569	(29)	-	31/12/2024
Legendre Holding 80 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 883.424.913 00035	69 148	788	88,0	60 850	60 850	-	-	4	(7)	-	31/12/2024
Legendre Holding 81 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 883.424.954 00021	56 420	(21)	88,0	49 650	49 650	-	-	3	(9)	-	31/12/2024
Legendre Holding 83 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 888.748.704 00028	47 198	29	82,9	39 113	39 113	-	-	47	(18)	-	31/12/2024
Legendre Holding 84 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 890.550.197 00028	3 215	-62	100,0	3 215	3 215	2 100	-	30	(261)	-	31/12/2024
Legendre Holding 86 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 890.525.611 00020	51 313	(423)	88,0	45 156	45 156	-	-	29	2 031	-	31/12/2024
Legendre Holding 91 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 898.295.035 00023	306 148	101	68,7	210 463	210 463	-	-	25	14	-	31/12/2024
LH Adjust 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 850.079.195 00028	301	74	100,0	311	311	-	-	12	6	-	31/12/2024
LH Apcoa 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 487.476.749 00048	4 813	(777)	100,0	401 115	3 602	-	-	131	(434)	-	31/12/2024
LH BackMarket 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 834.103.111 00029	13 220	51 683	88,8	56 875	56 875	-	-	1	(5)	-	31/12/2024
LH Beekman 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 902.269.612 00013	56 215	(1 210)	88,0	49 469	49 469	-	-	1	(31)	-	31/12/2024
LH ContentSquare 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 833.654.320 00021	43 463	16 584	89,5	52 943	52 943	-	-	19	10	-	31/12/2024

(En milliers d'euros au 31 décembre 2024)	Capital	Capitaux propres autres que le capital hors résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes comptabilisés au cours du dernier exercice	Observations [1]
				Brute	Nette						
LH CPK 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 819.640.012 00020	22 796	170 681	67,8	131 805	131 805	-	-	6	(55)	-	31/12/2024
LH Doctolib 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 833.351.570 00027	39 591	32 892	89,8	63 197	63 197	-	-	20	10	-	31/12/2024
LH Honey 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 907.596.852 00026	20 256	(285)	88,0	17 825	17 825	-	-	2	(3)	-	31/12/2024
Legendre Holding 110 – ExNihilo 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 915.248.082 00025	24 311	(71)	85,6	20 811	20 811	-	-	2	(19)	-	31/12/2024
LH Jaanuu 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 905.158.168 00021	72 035	(28 134)	88,0	63 391	20 088	-	-	39	(16 710)	-	31/12/2024
LH Mano 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 840.463.327 00022	53 964	479	88,0	47 488	23 568	-	-	26	(27 657)	-	31/12/2024
LH Meero 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 850.490.517 00024	28 203	(13 719)	88,0	24 819	6 715	-	-	28	(6 850)	-	31/12/2024
LH Nest 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 831.414.131 00027	30 909	25 726	88,0	27 200	27 200	-	-	44	(14 089)	-	31/12/2024
LH Payfit 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 851.239.566 00025	31 942	(5)	88,0	28 109	28 109	-	-	19 945	12	-	31/12/2024
LH Q Tonic 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 842.861.734 00023	48 331	(19)	88,0	42 532	42 532	-	-	16	10	-	31/12/2024
LH Seqens 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 819.662.750 00028	9 500	1 050	67,8	6 438	6 438	-	-	485	726	-	31/12/2024
LH VC 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 812.012.565 00030	36 934	9 256	89,6	40 978	19 466	-	-	5	(24 473)	-	31/12/2024
LH WS 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 831.414.123 00024	104 529	4 212	62,5	232 058	73 180	4 160	-	232 220	(160)	-	31/12/2024
SFGI 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 542.099.072 00184	3 813	3 437	99,9	3 751	3 751	-	-	239	203	-	31/12/2023
Participations (10 % à 50 % du capital détenu)											
Legendre Holding 82 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 888.711.413 00029	391 457,219	1 138,504	37,1	145 507	145 507	-	-		(353 093)		31/12/2024
Eurazeo Payment Lux 25 C Boulevard Royal – L 2449 Luxembourg	9 014	891 106	40,9	368 348	368 348	-	-	-	44	-	31/12/2023
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1 % du capital de la société											
Filiales non reprises ci-dessus											

(En milliers d'euros au 31 décembre 2024)	Capital	Capitaux propres autres que le capital hors résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre * d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes comptabilisés au cours du dernier exercice	Observations [1]
				Brute	Nette						
a) dans les sociétés françaises	-	-	-	40 064	1 056	42		-	-	-	
b) dans les sociétés étrangères	-	-	-	188 214	10 094	25 724		-	-	223 907	
Participations non reprises ci-dessus											
a) dans les sociétés françaises	-	-	-	487	487	-		-	-	-	
b) dans les sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-		-	-	-	

(1) Date de clôture des exercices de référence le ...
(2) Données en milliers de USD converties au cours du 31/12/2024 soit 1,0389.
(3) Données en milliers de livres sterling converties au cours du 31/12/2024 soit 0.82918.
(4) Données en milliers de CHF converties au cours du 31/12/2023 soit 0,9260.
(5) Ou correspondant aux produits courants.

Eurazeo SE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Forvis Mazars SA
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'Assemblée Générale
Eurazeo SE
66, Rue Pierre Charron
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Eurazeo SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance le point clé de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation - *Cf. Parties 6.2.2.2 « Méthodes appliquées et Note 2 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels*

Risque identifié

Au 31 décembre 2024, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 4 967 M€, soit environ 60% du total actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat.

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, le cas échéant, en fonction :

- des multiples de comparables – capitalisation boursière ou de transaction – appliqués à des agrégats extraits des comptes de résultat historiques ou le cas échéant, de comptes prévisionnels. Cette méthode est parfois corroborée par l'actualisation des flux futurs de trésorerie basés sur les "plans d'affaires" à 5 ans établis par la direction de chaque participation, prenant en compte sa meilleure estimation des incidences de la situation économique actuelle. Les projections de flux futurs se veulent prudentes, et tiennent compte, le cas échéant, du caractère résilient de l'activité de la participation ;
- la quote-part d'actif net comptable.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Compte tenu du poids des titres de participation dans les comptes annuels de la société, de la complexité des modèles utilisés et de leur sensibilité aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par votre société pour évaluer les titres de participation. Nos travaux ont consisté, pour un échantillon de titres de participation, à :

- Examiner les hypothèses et les modèles retenus par la direction ainsi que la permanence des méthodes d'évaluation appliquées d'un exercice sur l'autre ;
- Analyser les évaluations réalisées par la direction et apprécier la cohérence des hypothèses et des principaux paramètres utilisés en les corroborant avec des sources externes ;
- Comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données comptables ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Nous nous sommes par ailleurs assurés du caractère approprié des informations présentées dans les Parties 6.2.2.2, et dans la Note 2 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Eurazeo SE par vos assemblées générales du 20 décembre 1995 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 18 mai 2011 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 29ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 14ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 26 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Forvis Mazars	
Sarah Kressmann-Floquet	Virginie Chauvin	Guillaume Machin
Sarah Kressmann-Floquet	Virginie Chauvin	Guillaume Machin

6.2 Comptes individuels

6.2.1 BILAN

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2024 Brut	31/12/2024 Amort. et Prov.	31/12/2024 Net	31/12/2023 Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	1	**4 449**	**1 588**	**2 861**	**2 148**
Immobilisations corporelles	1	**17 831**	**2 531**	**15 300**	**2 554**
Autres immobilisations corporelles		17 702	2 531	15 171	1 277
Immobilisations en cours		129	-	129	1 277
Immobilisations financières (1)	2	**9 093 488**	**1 104 679**	**7 988 810**	**7 870 933**
Participations		6 052 201	1 084 984	4 967 217	4 487 435
Créances rattachées aux participations	3	99 424	0	99 424	802 889
TIAP		280 548	19 691	260 856	260 856
Autres titres immobilisés		2 433 728	4	2 433 725	2 305 472
Prêts	3	9	-	9	9
Actions propres		226 080	-	226 080	13 321
Autres immobilisations financières		1 499	-	1 499	951
TOTAL I		**9 115 769**	**1 108 798**	**8 006 971**	**7 875 635**
Actif circulant					
Créances (2)	3	**83 811**	**877**	**82 933**	**79 963**
Autres comptes débiteurs		73 893	877	73 015	74 861
État – Impôts sur les bénéfices		9 918	-	9 918	5 102
Valeurs mobilières de placement	4	**152 861**	**3 531**	**149 330**	**188 726**
Disponibilités	4	**9 072**	**-**	**9 072**	**4 773**
Charges constatées d'avance	5	**3 543**	**-**	**3 543**	**3 363**
TOTAL II		**249 288**	**4 409**	**244 879**	**276 825**
Écart de conversion actif	5	-	-	-	543
TOTAL GÉNÉRAL		**9 365 057**	**1 113 206**	**8 251 850**	**8 153 003**

(1) Dont à moins d'un an. 17 175 7 040
(2) Dont à plus d'un an. 10 797 25 984

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2024 avant répartition	31/12/2023 avant répartition
Capitaux propres			
Capital	6	232 050	232 050
Primes d'émission, de fusion, d'apport		167 548	167 548
Réserve légale		16 142	16 142
Réserve légale plus-values nettes à long terme		7 063	7 063
Réserves réglementées plus-values nettes à long terme		1 436 172	1 436 172
Réserve générale		2 897 001	2 897 001
Report à nouveau		711 191	520 179
Résultat de l'exercice		-137 363	369 540
Amortissements dérogatoires	7	3 532	3 852
TOTAL I		**5 333 337**	**5 649 547**
Provisions pour risques et charges	8		
Provisions pour risques		38 683	59 669
Provisions pour charges		10 895	10 474
TOTAL II		**49 578**	**70 143**
Dettes (1)	3		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 145 708	771 331
Emprunts et dettes financières			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		31 146	30 148
Dettes Fiscales		5 698	5 909
Dettes Sociales		10 971	12 953
Autres dettes		630 832	485 840
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 042 281	1 126 781
Produits constatés d'avance		-	-
TOTAL III		**2 866 636**	**2 432 962**
Écart de conversion passif		**2 299**	**352**
TOTAL GÉNÉRAL		**8 251 850**	**8 153 003**
(1) Dont à moins d'un an.		428 234	1 200 823

COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	Notes	01/01/2024 31/12/2024	01/01/2023 31/12/2023
Opérations de gestion			
Produits courants	**9**	**392 353**	**544 645**
Revenus des titres de participation		337 386	494 066
Revenus des titres immobilisés		18 502	19 189
Revenus des valeurs mobilières de placement		565	30
Autres produits		35 900	31 360
Charges courantes		**(151 369)**	**(167 215)**
Charges de personnel		(36 703)	(61 458)
Charges fiscales, taxes et versements assimilés		(6 202)	(9 236)
Autres achats et charges externes		(45 633)	(51 877)
Charges financières		(62 831)	(44 644)
Marge sur opérations courantes		**240 983**	**377 431**
Éléments exceptionnels sur opérations de gestion		(7 032)	4 105
Différence de change		204	(554)
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		399	367
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(1 952)	(1 046)
Dotations aux provisions		(11 663)	(10 249)
Reprises de provisions et transferts de charges		10 216	23 386
Impôt sur les bénéfices	**15**	32	-
Résultat des opérations de gestion		**231 186**	**393 438**
Opérations sur immobilisations financières			
Plus ou moins-values de cessions de titres de participation	**10**	(13 044)	(28 813)
Plus ou moins-values de cessions de TIAP	**10**	-	-
Plus ou moins-values de cessions autres immobilisations financières	**10**	3 037	3 551
Frais sur cessions d'immobilisations financières		(64)	(36)
Différence de change		122	1 106
Frais sur investissements		(4 336)	(5 708)
Autres produits et charges financiers		-	249
Dotations aux provisions	**11**	(384 660)	(49 960)
Reprises de provisions	**11**	16 168	40 182
Impôt sur les bénéfices	**15**	-	-
Résultat des opérations sur immobilisations financières		**(382 777)**	**(39 429)**
Opérations exceptionnelles			
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles		(69)	-
Produits et charges exceptionnels	**14**	(28 809)	(19 950)
Reprises de provisions et transferts de charges	**11**	34 075	37 658
Dotations aux provisions	**11**	(4 832)	(18 177)
Impôt sur les bénéfices	**15**	13 861	15 999
Résultat des opérations exceptionnelles		14 227	**15 531**
RÉSULTAT NET COMPTABLE		**(137 363)**	**369 540**

6.2.2 ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DES NOTES ANNEXES

Note 1 Immobilisations incorporelles et corporelles 289
Note 2 Immobilisations financières 290
Note 3 Créances et dettes 292
Note 4 Trésorerie et Valeurs mobilières de placement 293
Note 5 Comptes de régularisation 295
Note 6 Capitaux propres 296
Note 7 Provisions réglementées 296
Note 8 Provisions pour risques et Charges 296
Note 9 Produits courants 298
Note 10 Cessions d'immobilisations financières 298
Note 11 Dotations et reprises de dépréciations (y compris transferts de charges) sur immobilisations financières et exceptionnelles 299
Note 12 Transactions avec les parties liées 300
Note 13 Rémunérations des mandataires sociaux et effectif moyen 300
Note 14 Produits et charges exceptionnels 300
Note 15 Impôt 301
Note 16 Engagements hors bilan 302
Note 17 Événements post-clôture 306

6.2.2.1 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire d'Eurazeo du 24 février 2025. Ils ont fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit du 4 mars 2025 ainsi que par le Conseil de Surveillance du 5 mars 2025.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par les règlements 2014-03 et ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables Françaises homologués par l'arrêté du 4 novembre 2016 et à jour des différents règlements comptables à la date de l'établissement desdits comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La règle d'enregistrement utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations.

La présentation des comptes est conforme à celle recommandée dans le document n° 63 de janvier 1987 du Conseil National de la Comptabilité relatif aux sociétés de portefeuille.

Pour établir ses comptes individuels, Eurazeo doit procéder à des estimations et émettre des hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Eurazeo revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose l'entreprise, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes, en relation avec le contexte économique incertain.

6.2.2.2 MÉTHODES APPLIQUÉES

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements sont calculés linéairement sur les durées suivantes :

- logiciels : 2 ans ;
- solutions informatiques : 3 ans ;
- autres immobilisations incorporelles : 5 ans ;
- agencements et installations : 9-10 ans ;
- matériel de bureau : 3 à 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ou 5 ans ;
- mobilier : 9-10 ans.

Figure à ce poste le prix d'acquisition, TVA non récupérable comprise.

Frais d'acquisition des immobilisations

Le règlement ANC n° 2014-03 sur les actifs prévoit la comptabilisation des frais supportés lors de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, des titres immobilisés et des titres de placement à l'actif du Bilan ou sur option de maintenir ces frais en charges.

Eurazeo a exercé l'option prévue de maintenir les frais d'acquisition des immobilisations en charges pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les titres immobilisés et les titres de placement.

Eurazeo a reconstitué la provision pour amortissements dérogatoires relatifs à l'amortissement fiscal des frais d'acquisition liés aux titres de participation apportés lors de la transmission universelle de patrimoine de la société LH GP. En effet sur le plan comptable ces frais étaient incorporés au coût d'entrée des titres et poursuivront l'amortissement sur la durée résiduelle soit 5 années au maximum, sans modification de l'option exercée par Eurazeo de maintenir les frais d'acquisition en charges sur les autres titres de participation.

Titres de participation, titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières et droits sociaux figurant dans ces postes sont enregistrés pour leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat à l'exception des titres de participation.

Les montants investis dans les participations de la Société (investissements à "long terme") sont comptabilisés, selon la nature de l'instrument acquis, dans les différentes rubriques comptables suivantes : titres de participation, créances rattachées aux participations, titres immobilisés de l'activité de portefeuille, autres titres immobilisés.

Le classement comptable de ces titres s'opère de la manière suivante :

- en "Titres de participation" dès lors qu'au moment de l'acquisition l'intention d'Eurazeo est de créer un lien durable avec la société dont elle détient les titres et de contribuer à l'activité de la société émettrice notamment en lui permettant d'exercer une influence sur la société ;
- en "Titres immobilisés de l'activité de portefeuille" : dès lors que la rentabilité recherchée s'exerce sans intervention dans la gestion ;
- en "Titres immobilisés" dès lors qu'il s'agit de titres acquis avec l'intention de les conserver durablement mais dont la détention durable est subie plutôt que voulue et n'est pas jugée utile.

Évaluation

- Les participations sont évaluées à leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, selon les cas, à partir de différentes méthodes telles que :
  - les multiples de comparables – capitalisation boursière ou de transaction – appliqués à des agrégats extraits des comptes de résultat historiques ou le cas échéant, de comptes prévisionnels,
    Cette méthode est parfois corroborée par l'actualisation de flux futurs de trésorerie basés sur les "plans d'affaires" à 5 ans établis par la Direction de chaque participation prenant en compte sa meilleure estimation des incidences sur la situation économique actuelle. Les projections de flux futurs se veulent prudentes, et tiennent compte, le cas échéant, du caractère résilient de l'activité de la participation,
  - la quote-part d'actif net comptable,
  - le cours de Bourse moyen du dernier mois,
  - des consensus boursiers à moyen terme,
  - de valeurs d'experts immobiliers, en fonction de l'importance et de la nature de l'activité.

L'environnement économique, la volatilité des marchés et les risques climatiques ont été pris en considération par la Société dans les estimations de multiples comme dans les *business* plans et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de valeur et le calcul des provisions.

Lorsque les titres de participation et les créances rattachées ont une valeur d'utilité inférieure à leur valeur comptable, les titres de participation sont dépréciés avant de procéder à la dépréciation des créances rattachées (sauf si une situation particulière justifie un ordre de dépréciation différent). Cette approche est fondée sur les règles applicables en matière de liquidation qui prévoient le règlement des dettes avant le remboursement du capital.

Les cessions de titres de participation sont déterminées sur la base du prix de revient moyen pondéré des titres.

- Les autres TIAP sont évalués à la clôture de chaque exercice en retenant une valeur d'inventaire qui tient compte des perspectives d'évolution générale de l'entreprise dont les titres sont détenus et qui est fondée, notamment, sur la valeur de marché.

Si cette valeur est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

Les autres titres immobilisés et les valeurs mobilières de placement figurent dans le bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur d'apport, corrigé, le cas échéant, des dépréciations calculées :

- soit les titres sont cotés et seul le cours moyen du dernier mois peut être retenu ;
- soit ils ne sont pas cotés et ils sont à évaluer sur la base de leur valeur probable de négociation.

En cas de cession, les TIAP, les autres titres immobilisés et les titres de placement les plus anciens d'une même société sont réputés vendus les premiers.

Traitement des contrats de co-investissement

Par analogie avec les pratiques habituelles des fonds d'investissement, Eurazeo a mis en place un mécanisme de co-investissement au bénéfice des membres du Directoire et des équipes impliquées sur les investissements ("les bénéficiaires").

Pour les investissements réalisés à compter du 1er janvier 2012, ce mécanisme a été structuré au travers d'une société à capital variable regroupant Eurazeo (95 % du capital) et les investisseurs personnes physiques (détenant ensemble 5 % du capital). Cette société participe à hauteur de 10 %, 12 % à compter de juin 2017 à chaque investissement réalisé par Eurazeo. Ces sociétés sont ci-après désignées les "CarryCo".

Pour les investissements réalisés entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2013 et leurs suites éventuelles, l'entité se dénomme CarryCo Croissance.

Pour les investissements réalisés depuis le 1er janvier 2014, il existe différentes entités par branche d'activité (CarryCo Capital 1, CarryCo Croissance 2, CarryCo Croissance 3, CarryCo Patrimoine, CarryCo Capital 2, CarryCo Brands, CarryCo Patrimoine 2 et CarryCo Pluto).

Au sein de chaque CarryCo, un accord a été conclu entre Eurazeo et les investisseurs personnes physiques qui stipule que les investisseurs personnes physiques ne peuvent récupérer leur investissement que si Eurazeo a préalablement été remboursée de son investissement et qui permet ensuite aux investisseurs personnes physiques d'appréhender la totalité de la plus-value réalisée par CarryCo sous réserve qu'Eurazeo ait au global obtenu un rendement annuel de 6 % ou 8 % minimum (*hurdle*), selon la CarryCo considérée. Ces seuils et plus-values sont selon les cas calculés (i) soit en agrégeant les investissements réalisés au titre du programme considéré, (ii) soit en les répartissant par moitié entre la performance constatée investissement par investissement d'une part et sur l'ensemble des investissements de la période considérée d'autre part.

Selon les programmes d'investissement concernés, les bénéficiaires acquièrent leurs droits progressivement, pour autant qu'ils soient toujours en fonction aux dates anniversaires prévues. Le droit sur les plus-values éventuelles sera en tout état de cause liquidé par Eurazeo à une certaine date (entre le 8e et le 12e anniversaire de la mise en place du contrat de co-investissement) ou en cas de changement de contrôle d'Eurazeo.

Pour les investissements réalisés depuis le 30 mai 2022 pour la branche d'activité *Real Assets*, les investissements d'Eurazeo et des équipes ont été réalisés au travers d'une entité dénommée Eurazeo Patrimoine 3, structure qualifiée de fonds d'investissement alternative (catégorie "autres FIA"), gérée par la société de gestion Eurazeo Funds Management Luxembourg. Un accord a été conclu entre Eurazeo et les investisseurs personnes physiques sur le même modèle que les accords décrits ci-dessus.

Depuis l'exercice 2023, aucun nouveau programme n'a été mis en place.

La mise en place de ces programmes a donné lieu aux engagements décrits dans la Note 16.

Actions propres

Les actions propres acquises dans le cadre d'un programme de rachat sont classées :

- en titres immobilisés dès lors :
  - qu'elles sont rachetées en vue de leur annulation et ne font dans ce cas pas l'objet de dépréciation,
  - qu'elles sont rachetées dans le cadre du contrat de liquidité et sont évaluées au cours moyen du dernier mois de l'exercice ;
- en valeurs mobilières de placement dès lors qu'elles sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat et des plans d'actions gratuites et respectent les principes de comptabilisation détaillés ci – après.

Stock-options et attributions gratuites d'actions

En application du règlement ANC n° 2014-03 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat et des plans d'attribution gratuite d'actions aux employés, les actions propres détenues sont classées en :

- actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés ;
- actions disponibles pour être attribuées aux employés.

Les actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés, reclassées dans cette sous-catégorie à la valeur nette, ne sont plus dépréciées en fonction de la valeur de marché mais font l'objet d'une provision au passif étalée sur la période d'acquisition dès lors que le prix d'exercice des stock-options est inférieur au prix de revient ou pour la totalité du prix de revient pour les attributions gratuites d'actions.

À la clôture de l'exercice, les actions disponibles pour être attribuées aux salariés sont dépréciées si le prix de revient est supérieur à la valeur de marché.

Avantages postérieurs à l'emploi

Eurazeo participe, selon les lois et usages en France, à des régimes de retraite ainsi qu'à des régimes accordant d'autres avantages aux salariés. Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par les primes versées. Ces primes sont incluses dans les charges de l'exercice en "autres achats et charges externes".

La méthode d'évaluation retenue pour le calcul des engagements est la méthode rétrospective avec projection du salaire de fin de carrière. Elle tient compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que taux d'inflation et taux d'actualisation.

Ces engagements nets des actifs de couverture font l'objet d'une provision le cas échéant.

Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable. Lorsqu'une nature de charge ou de produit existe également dans la liste des éléments d'exploitation du PCG, ils ne sont classés en résultat exceptionnel que si leur montant et/ou leur fréquence n'est pas courante.

Opérations en devises

Les créances et dettes en monnaies étrangères ainsi que les valeurs mobilières et les droits sociaux libellés en devises sont inscrits en comptabilité sur la base du cours de la devise concernée au jour de l'opération.

En fin d'exercice, elles sont réévaluées en euros sur la base du dernier cours de change. Les différences résultant de l'actualisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises sont portées au bilan en "Écarts de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet pour l'intégralité de leur montant d'une provision pour risques.

Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Le règlement ANC 2015-05 prévoit notamment que :

- les résultats des couvertures sont présentés dans le compte de résultat au même niveau que les éléments couverts, selon l'application du principe de symétrie ;
- les primes d'option et les reports/déports peuvent être étalés dans le compte de résultat sur la période de couverture ou constatés en résultat au même moment que la transaction couverte ;
- la position globale de change se calcule devise par devise, inclut les éléments ayant une date d'échéance comprise dans le même exercice comptable et exclut les opérations de couverture et les éléments qu'elle couvre ;
- lla juste valeur relative aux positions ouvertes isolées est matérialisée au bilan et une provision pour risque de change doit être comptabilisée lorsque la juste valeur est négative.

Distributions acquises

Les dividendes, votés par les Assemblées Générales annuelles des sociétés dont Eurazeo détient des titres et non encore encaissés à la clôture de l'exercice, sont pris en compte à la date de leur vote par l'Assemblée Générale.

6.2.2.3 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Note 1 Immobilisations incorporelles et corporelles

		Valeurs Brutes		Autres	Amortissements et dépréciations		
(En milliers d'euros)	31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Flux	Dotations	Reprises	31/12/2024
Immobilisations incorporelles							
Valeurs brutes	**3 687**	**1 595**	**(833)**				**4 449**
Immobilisations incorporelles	2 198	9	(833)	2 128			**3 501**
Immobilisations incorporelles en cours	1 489	1 586		(2 128)			**948**
Amortissements	**(1 539)**				**(882)**	**833**	**(1 588)**
Amortissements et dépréciations	(1 539)				(882)	833	**(1 588)**
VALEURS NETTES	**2 148**	**1 595**	**(833)**		**(882)**	**833**	**2 861**
Immobilisations corporelles							
Valeurs brutes	**10 008**	**13 886**	**(6 063)**				**17 831**
Autres immobilisations corporelles	8 731	11	(6 063)	15 023			**17 702**
Immobilisations corporelles en cours	1 277	13 875		(15 023)			**129**
Amortissements	**(7 454)**				**(1 070)**	**5 993**	**(2 531)**
Autres immobilisations corporelles	(7 454)				(1 070)	5 993	**(2 531)**
VALEURS NETTES	**2 554**	**13 886**	**(6 063)**		**(1 070)**	**5 993**	**15 300**

Note 2 Immobilisations financières

2.1 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les augmentations sont constituées des investissements réalisés sous forme d'acquisitions de titres ou d'avances en compte courant, prêts, souscriptions aux fonds d'investissement dans les sociétés référencées dans le tableau ci-dessous.

(En milliers d'euros)	Valeur Brute			
	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Dorc Acquisition Lux	73 876		(72 528)	**1 347**
Eurazeo Capital V BS	523 032	286 336	(119 638)	**689 730**
Eurazeo Capital V FFB	117 037	82 413		**199 450**
LH Seqens	17 620		(11 182)	**6 438**
LH CPK	131 178	2 249	(1 622)	**131 805**
Legendre Holding 36 (IM Global)	126 581	19 360		**145 941**
Legendre Holding 74 (Elémica)	153 563	12	(3 214)	**150 361**
Legendre Holding WS	205 670	30 578		**236 247**
CarryCo Capital 1	45 811	2 093		**47 904**
CarryCo Capital 2	190 419	6 460		**196 879**
Legendre Holding 79 (Deweys)	48 552	4 573		**53 125**
Legendre Holding 81 (Axel Arigato)	49 020	2 264	(1 635)	**49 650**
Legendre Holding 86 (Pangea)	38 971	6 185		**45 156**
LH Jaanuu	59 317	4 074		**63 391**
LH Honeys	15 285	2 540		**17 825**
UPD Newco	25 074	2 263		**27 336**
LH 110 (ex Nihilo)	24 311		(3 500)	**20 811**
Legendre Holding 26 (I Pulse)	26 721	1 110		**27 831**
Legendre Holding 30 (IES)	42 100	7 012	(500)	**48 612**
Legendre Holding 34 (Younited)	49 814	3 991		**53 805**
CarryCo Croissance 2	100 967	2 120		**103 087**
Eurazeo Patrimoine	151 733	8 037		**159 770**
Eurazeo Real Estate Lux	368 320	12 921	(68 574)	**312 667**
Eurazeo Patrimoine 3	249 706	8 555		**258 260**
CarryCo Patrimoine	8 760	20 523		**29 282**
CarryCo Patrimoine 2	53 148	2 161	(53 047)	**2 262**
Eurazeo Global Investor	457 934	24 965	(39 428)	**443 471**
MCH	13 705		(13 705)	**0**
Alpine NewCo	51 783		(15 405)	**36 378**
Eurazeo Fund Invest	1 556 485	193 289	(183 134)	**1 566 640**
Private Debt VI	150 000		(39 607)	**110 393**
Eurazeo Private debt Topco 2		101 900		**101 900**
Kurma Biofund IV		50 000		**50 000**

(En milliers d'euros)		Valeur Brute		
	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
FCCF Umbrella	100 000		(19 828)	**80 172**
EPI		48 555 (1)	(11 973)	**36 582**
Autres Investissements	3 372 760	33 074	(42 936)	**3 362 899**
Immobilisations financières	**8 599 251**	**969 611**	**(701 454)**	**8 867 409**
Actions propres- contrat de liquidité	**3 189**	**86 155**	**(86 055)**	**3 290**
Actions propres en voie d'annulation	**10 156**	**212 634**		**222 790**
TOTAL	**8 612 596**	**1 268 401**	**(787 509)**	**9 093 488**

(1) Reclassement du compte valeurs mobilières de placement.

Par ailleurs, dans le cadre des accords conclus décrits en note 16 et en conséquence de l'exercice des options de vente de managers Eurazeo a acquis :

- 127 350 actions de la société CarryCo Capital 1 SAS pour un montant global de 1 646 milliers d'euros ;
- 383 286 actions de la société CarryCo Patrimoine SAS pour un montant global de 20 523 milliers d'euros ;
- 42 750 actions de la société CarryCo Croissance 2 pour un montant de 2 120 milliers d'euros.

Les diminutions des immobilisations financières proviennent des sorties de titres de l'actif et d'opérations de réduction de capital en complément des dividendes perçus suite aux cessions :

- de MCH en septembre 2024 pour 13 705 milliers d'euros ;
- de Dorc en avril 2024 pour 72 528 milliers d'euros ;
- Seqens au travers de LH Seqens pour 11 182 milliers d'euros suite à la cession de la participation de Humens en décembre 2023 ;
- Alpine pour 15 405 milliers d'euros suite à la cession de la participation dans Rhône en juillet 2023.

Les autres mouvements de diminution sont constitués des remboursements d'avance en compte courant, prêts ou des capitalisations de ces derniers.

2.2 ACTIONS PROPRES

Le poste "Actions propres" représente au 31 décembre 2024 3 043 787 actions autodétenues pour 226 080 milliers d'euros soit 4,0 % du nombre total de titres composant le capital social de la société dont 2 996 114 actions détenues voie d'annulation représentant 3,94 % du nombre total de titres composant le capital social de la société au 31 décembre 2024.

2.3 DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Dépréciations (en milliers d'euros)	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Titres de participation	(721 945)	(378 360)	15 320	**(1 084 984)**
Titres Immobilisés de l'activité de portefeuille	(19 691)			**(19 691)**
Autres titres immobilisés	(4)			**(4)**
ACTIONS PROPRES (CONTRAT DE LIQUIDITÉ)	**(24)**		**24**	
TOTAL	**(741 664)**	**(378 360)**	**15 344**	**(1 104 679)**

Les mouvements des dépréciations sur les immobilisations financières intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 concernent essentiellement :

- une dépréciation de 158 879 milliers d'euros de la participation dans Worldstrides ;
- une dépréciation de 41 738 milliers d'euros de la participation dans Younited ;
- une dépréciation complémentaire de 30 126 milliers d'euros de la participation dans Herschel
- une dépréciation de 25 596 milliers d'euros la participation dans IES ;
- une dépréciation de 23 920 milliers d'euros de la participation Mano Mano ;
- une dépréciation de 21 511 milliers d'euros de la participation Vestiaire Collective ;
- une reprise de dépréciation de 12 916 milliers d'euros suite au rachat d'une quote-part de participation dans Alpine.

Valeur estimative des TIAP

(En milliers d'euros)	À l'ouverture de l'exercice			À la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Portefeuille évalué :						
au cours de Bourse moyen						
au prix de revient [1]	280 548	260 856	260 856	280 548	260 856	260 856
TOTAL	**280 548**	**260 856**	**260 856**	**280 548**	**260 856**	**260 856**

(1) Dans un souci de prudence, tous les investissements non cotés sont retenus au prix de revient net de provisions.

(En milliers d'euros)	Valeur comptable nette	Valeur estimative
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**260 856**	**260 856**
Acquisition de l'exercice	-	-
Cession de l'exercice (en prix de vente)	-	-
Reprises de provisions sur titres cédés	-	-
Moins-values sur cessions de titres détenus au début de l'exercice	-	-
Plus-values sur cessions de titres détenus au début de l'exercice	-	-
Variation de la provision pour dépréciation du portefeuille	-	-
Variation des plus-values ou moins-values latentes	-	-
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**260 856**	**260 856**

Note 3 Créances et dettes

CRÉANCES

(En milliers d'euros)	Montant brut	Dont à moins d'un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	**99 433**	**17 175**	**82 257**
Créances rattachées aux participations	99 424	17 175	82 248
Prêts	9		9
Actif circulant	**73 893**	**63 095**	**10 797**
Clients et comptes rattachés	65 185	54 388	10 797
Autres créances	8 708	8 708	-
État Impôts sur les bénéfices	**9 918**	**9 918**	**-**
TOTAL	**183 243**	**90 189**	**93 055**

DETTES

(En milliers d'euros)	Montant brut	Dont à moins d'un an	De un à cinq ans
Dettes financières diverses	1 145 708	708	1 145 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 146	31 146	
Dettes fiscales et sociales	16 669	16 669	
Autres dettes	630 832	29 672	601 160
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 042 281	350 039	692 242
TOTAL	**2 866 636**	**428 234**	**2 438 402**

Le poste dettes financières diverses représente le montant de la ligne de crédit syndiqué tiré à la clôture. Les modalités de ce financement sont détaillées en Note 16.

Au 31 décembre 2024, le *covenant* est respecté.

Le poste "Autres dettes" est principalement constitué au 31 décembre 2024 des comptes courants des filiales dans le cadre des conventions de trésorerie Groupe. La part relative à la convention de trésorerie entre Eurazeo et ses filiales, lui revenant en fonction de sa quote-part dans le capital de ces dernières, est présentée dans la colonne de "un à cinq ans".

Le poste "Dettes sur immobilisations" comprend principalement le montant de capital souscrit et non appelé des investissements dans les fonds de la société EGI, le fonds Eurazeo Funds Invest (fonds de fonds regroupant certains fonds d'EGI, PME IV et Rhône VI).

Note 4 Trésorerie et Valeurs mobilières de placement

Pour le placement de sa trésorerie, la Société utilise essentiellement des titres de créances négociables, des OPCVM et des comptes à terme rémunérés.

(En milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Autres flux	Valeur brute 31/12/2024	Valorisation au 31/12/2024
Instruments de trésorerie	8 411	239 704	(240 356)		**7 759**	**7 807**
Actions côtées	13				**13**	**13**
Valeurs mobilières	48 555			(48 555) (1)		
Actions propres	136 961	38 970	(30 841)		**145 089**	**141 558**
Valeurs mobilières de placement	**193 939**	**278 674**	**(271 197)**	**(48 555)**	**152 861**	**149 379**
Comptes bancaires	4 773	9 072	(4 773)		**9 072**	**9 072**
Disponibilités	**4 773**	**9 072**	**(4 773)**		**9 072**	**9 072**
TOTAL	**198 712**	**287 747**	**(275 970)**	**(48 555)**	**161 934**	**158 451**

(1) Autre flux : reclassement vers le poste Titres immobilisés.

ACTIONS PROPRES (TITRES AFFECTÉS À L'ATTRIBUTION AUX SALARIÉS)

Le poste "Actions Propres" est constitué de 2 237 087 actions Eurazeo représentant 2,94 % du capital social.

Ces actions, qui sont conservées en vue de servir certains plans de stock-options et d'attributions aux salariés, ont été affectées en application du règlement ANC 2014-03 et transférées à la valeur nette et se décomposent de la manière suivante :

Actions d'autocontrôle destinées à être attribuées aux employés

(En milliers d'euros au 31/12/2024)	Nombre de Titres	Prix de revient par action	Valeur Globale Brute	Dépréciation	Valeur nette
■ Actions non affectées	1 123 044	70,33	78 984	469	78 515
■ Actions affectées à des plans particuliers	1 114 043	59,34	66 105	3 062(1)	63 043
TOTAL	**2 237 087**		**145 089**	**3 531**	**141 558**

(1) La dépréciation a été constatée lors du transfert des titres du compte "actions non affectées à des plans particuliers" au compte "actions affectées à des plans particuliers".

Au cours de l'exercice, une perte de 434 milliers d'euros a été générée lors de la levée d'options d'achat et une perte de 24 882 milliers d'euros a été constatée lors du transfert des actions gratuites aux salariés, sur la base du prix de revient historique des titres détenus (voir. Note 14).

Les pertes sont compensées par une reprise de provision de 32 085 milliers d'euros.

La variation de la provision constatée sur l'exercice au passif sur les actions affectées à des plans particuliers s'élève à 25 919 milliers d'euros. La provision au 31 décembre 2024 s'élève à 31 692 milliers d'euros.

Principales caractéristiques des plans en cours

	Plan 2014	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018	Plan 2019/1	Plan 2019/2	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées[1] :	**90 853**	**285 704**	**120 126**	**93 912**	**7 679**	**5 410**	**2 494**		**114 521**			
Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2024 :	-90 839	-4 757	-8 901	-8 395	-1 594							
Options d'achat d'actions annulées durant l'exercice :	-14											
Options d'achat restantes au 31 décembre 2024 :	**-**	**280 947**	**111 225**	**85 517**	**6 085**	**5 410**	**2 494**		**114 521**			
Date de création des options	17/06/2014	29/06/2015	13/05/2016	31/01/2017	31/01/2018	05/02/2019	06/06/2019		04/02/2021			
Date de début d'exercice	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		(9)			
Date d'expiration	17/06/2024	29/06/2025	13/05/2026	31/01/2027	31/01/2028	05/02/2029	06/06/2029		04/02/2031			
Décote	-	-										
Prix d'exercice (ajusté)	**46,8**	**48,89**	**49,16**	**48,2**	**73,92**	**59,53**	**62,7**		**56,63**			
Actions gratuites attribuées au 31/12/2024										513 743	404 515	382 557

(1) Solde au 31/12/2023 (Document d'enregistrement universel 2023)
(2) Les options sont exerçables à compter du 17 juin 2018 ; elles seront acquises progressivement, la moitié en 2016, le troisième quart en 2017 et le dernier quart en 2018 sous réserve des conditions de performance.
(3) Les options sont exerçables à compter du 29 juin 2019 ; elles seront acquises progressivement, la moitié en 2017, le troisième quart en 2018 et le dernier quart en 2019 sous réserve des conditions de performance.
(4) Les options sont exerçables à compter du 13 mai 2020 ; elles seront acquises progressivement, la moitié en 2018, le troisième quart en 2019 et le dernier quart en 2020 sous réserve des conditions de performance.
(5) Les options sont exerçables à compter du 31 janvier 2021 ; elles seront acquises progressivement, la moitié en 2019, le troisième quart en 2020 et le dernier quart en 2021 sous réserve des conditions de performance.
(6) Les options sont exerçables à compter du 31 janvier 2022 ; elles seront acquises progressivement, la moitié en 2020, le troisième quart en 2021 et le dernier quart en 2022 sous réserve des conditions de performance.
(7) Les options sont exerçables à compter du 5 février 2023 ; elles seront acquises progressivement, la moitié en 2021, le troisième quart en 2022 et le dernier quart en 2023 sous réserve des conditions de performance.
(8) Les options sont immédiatement exerçables à compter du 6 juin 2023 ; elles seront acquises progressivement, la moitié en 2021, le troisième quart en 2022 et le dernier quart en 2023 sous réserve des conditions de performance.
(9) Les options seront immédiatement exerçables à compter du 4 février 2025 ; elles seront acquises progressivement, la moitié en 2023, le troisième quart en 2024 et le dernier quart en 2025 sous réserve des conditions de performance.

Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution de 20 %

En 2024, l'assiette de la cotisation des actions gratuites est de 17.124 milliers d'euros.

Conditions d'acquisition des actions attribuées gratuitement le 8 mars 2024

Le plan d'attribution gratuite d'action prévoit notamment une "période d'acquisition" de trois ans, au terme de laquelle l'acquisition ne devient définitive que si le bénéficiaire est demeuré salarié de la Société, sauf en cas de décès, de retraite ou d'invalidité.

Le règlement prévoit également l'ajustement du nombre d'actions attribuées en cas d'opérations sur le capital de la Société afin de préserver les droits des bénéficiaires.

L'acquisition définitive est subordonnée en totalité pour les membres du Directoire, les membres du *Mangement Committee* et les Directeurs d'Investissement à la réalisation des conditions de performance qui sera constatée à l'issue de la dernière période d'acquisition, soit le 8 mars 2027. Pour les autres bénéficiaires, l'acquisition définitive est subordonnée pour moitié à la réalisation de ces conditions de performance.

Cette performance est conditionnée à l'atteinte de trois indicateurs fonctionnant de façon additive :

1. la performance annualisée de l'ANC d'Eurazeo sur une période de 3 ans en comparant l'ANC par action en valeur absolue à la date d'attribution à l'ANC par action en valeur absolue à la fin de la période d'acquisition majoré des dividendes ordinaires payés sur la même période ;
2. la progression du cours de l'action Eurazeo (dividendes réinvestis) entre la date d'attribution et la date d'acquisition comparée à la progression de l'indice SBF 120 (dividendes réinvestis) ;
3. la progression du cours de l'action Eurazeo (dividendes réinvestis) entre la date d'attribution et la date d'acquisition comparée à la progression de l'indice LPX-TR (indice relatif aux sociétés d'investissement européennes cotées).

Note 5 Comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Charges constatées d'avance	**3 543**	3 363
TOTAL	**3 543**	**3 363**

(En milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Écart de conversion actif sur immobilisations financières	**-**	543
Écart de conversion passif sur immobilisations financières	**2 299**	352

PRODUITS À RECEVOIR

(En milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants de bilan		
Immobilisations financières - dividendes		5 000
Immobilisations financières – intérêts courus	**7 360**	4 110
Cients – Factures à établir	**62 044**	67 982
Autres créances	**4 050**	-
Créances fiscales et sociales	**2 491**	1 390
TOTAL	**71 896**	**78 482**

CHARGES À PAYER

(En milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants de bilan		
Dettes financières diverses	**708**	1 331
Fournisseurs – Factures non parvenues	**22 087**	27 681
Dettes fiscales et sociales	**14 928**	15 496
Autres dettes – intérêts courus	**4 783**	4 445
TOTAL	**42 506**	**48 952**

Note 6 Capitaux propres

Le nombre de titres composant le capital au 31 décembre 2024 est de 76.081.874 actions ordinaires.

	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	**76 081 874**	**5 649 547**
Distribution d'un dividende ordinaire		(176 006)
Distribution d'un dividende majoré		(2 522)
Réduction de capital / annulations actions		
Amortissement dérogatoire		(319)
Résultat de l'exercice au 31 décembre 2024		(137 363)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024	**76 081 874**	**5 333 337**

Note 7 Provisions réglementées

(En milliers d'euros)	31/12/2023	Augmentation	Reprises	31/12/2024
Amortissements dérogatoires	3 852	348	(667)	**3 532**
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTÉES	**3 852**	**348**	**(667)**	**3 532**

La contrepartie des provisions réglementées constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en résultat exceptionnel aux postes "dotations/reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions".

Note 8 Provisions pour risques et Charges

PROVISIONS POUR RISQUES

			Reprises		
(En milliers d'euros)	31/12/2023	Dotations	utilisées	non utilisées	31/12/2024
Provisions pour risques	(59 669)	(10 315)	31 300		**(38 683)**
Provisions pour charges	(10 474)	(10 786)	10 365		**(10 895)**
TOTAL	**(70 143)**	**(21 101)**	**41 665**		**(49 578)**

Les provisions pour risques comprennent principalement :

- la provision de 31.692 milliers d'euros sur les actions propres détenues par Eurazeo en vue de l'attribution aux salariés constatée pour couvrir le risque de perte existant entre la valeur nette comptable des titres après affectation et le prix d'exercice lors de la levée des stock-options ou la valeur des actions remises à titre gratuit aux salariés ;
- des provisions pour litiges en cours (cf. partie litige du Document d'enregistrement universel) correspondant à la meilleure estimation du passif au 31 décembre 2024.

PROVISIONS POUR CHARGES

Une provision de 10.894 milliers d'euros a été comptabilisée au titre de la rémunération variable (y compris charges sociales et fiscales afférentes) due au titre de l'exercice 2024 et qui sera versée en 2025. La provision de l'exercice précédent de 9.782 milliers d'euros a été reprise sur l'exercice.

Les provisions comptabilisées au titre des régimes d'indemnités de fin de carrière sont détaillées ci-dessous :

Indemnités de fin de carrière

(En milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Évolution de la provision		
(Passifs)/Actifs nets comptabilisés au début de l'exercice	**-584**	-133
Charges de la période	**13**	133
Contribution employeur	**0**	0
(Passifs)/Actifs nets comptabilisés à la clôture de l'exercice	**-571**	**0**
Réconciliation du hors bilan et bilan à la clôture		
Dettes actuarielles	**-571**	584
Juste valeur des fonds de couverture	**650**	-624
Situation nette, surplus /(déficits)	**79**	-40
Cumul des Gains /(Pertes) actuariels non comptabilisés		-
Coûts des services passés non comptabilisés		-
(Passifs) / Actifs nets comptabilisés à la clôture	**0**	**0**
Hypothèses		
Taux d'actualisation	**3,25 %**	3,10 %
Taux de revalorisation des salaires	**2 % à 9 %**	2 % à 9 %
Age de départ	**65**	65
Table de mortalité	**Insee 2016-2018**	Insee 2016-2018
Taux de rendement des actifs de couverture	**3,25 %**	3,10 %

Note 9 Produits courants

(En milliers d'euros)	2024	2023
Dorc Aquisition Lux	**219 457**	
Eurazeo Global Investor	**32 500**	
CarryCo Patrimoine 2	**45 236**	
EREL	**15 500**	
Eurazeo Capital II GP	**4 450**	
Legendre Holding 65 (Albingia)	**11 782**	10 763
EFML	**3 000**	5 000
LH Seqens		21 497
Eurazeo PME Capital		92 592
Eurazeo Patrimoine		288 423
LH Nest		49 775
Intérêts des créances et des obligations	**5 460**	26 016
Revenus des titres de participation	**337 386**	**494 066**
Revenu des titres immobilisés	**18 502**	**19 189**
Revenus des valeurs mobilières de placement	**565**	**30**
Autres produits	**35 900**	**31 360**
TOTAL	**392 353**	**544 645**

Les autres produits sont composés des refacturations d'Eurazeo à ses filiales au titre des services rendus sur l'exercice.

Note 10 Cessions d'immobilisations financières

(En milliers d'euros)	Prix de cession	Prix de revient	Plus ou moins-values brutes
Plus ou moins-values de cessions de titres de participation	**92 600**	**(105 644)**	**(13 044)**
LH Seqens	12 397	(11 182)	1 215
Alpine (*)	2 686	(15 405)	(12 720)
MCH	14 842	(13 705)	1 138
CarryCo Patrimoine	53 047	(53 047)	
Legendre Holding 35 (InVivo)**	533	(251)	282
Legendre Holding 44 (Fintrax) **	277	(225)	52
LH Grandir**	279	(225)	53
Autres titres	8 539	(11 604)	(3 064)
Plus ou moins-values de cessions des autres immobilisations financières	**52 770**	**(49 733)**	**3 037**
Autres titres	52 770	(49 733)	3 037
TOTAL	**145 305**	**(155 376)**	**(10 071)**

(*) Moins-values compensées par une reprise de dépréciation note 11.

** Transmission universelle de patrimoine.

Note 11 Dotations et reprises de dépréciations (y compris transferts de charges) sur immobilisations financières et exceptionnelles

(En milliers d'euros)	Dotations	Reprises
Alpine Newco		12 916
LH WS (Worldstrides)	(158 879)	
Legendre Holding 34 (Younited)	(41 738)	
Legendre Holding 75 (Herschel)	(30 126)	
Legendre Holding 30 (IES)	(25 596)	
LH ManoMano	(23 920)	
LH VC	(21 511)	
Autres	(76 589)	2 404
Sous-total participations et créances rattachées	**(378 360)**	**15 320**
Autres titres immobilisés		24
Sous-total Titres autres titres immobilisés		**24**
Provisions pour risques	(6 300)	823
Sous total résultat financier	**(384 660)**	**16 168**
Dépréciation des actions propres	(469)	2 151
Dotation aux amortissements dérogatoires	(348)	667
Dotation aux provisions pour charges		692
Provisions pour risques sur actions propres	(4 015)	29 934
Transferts de charges		631
Sous total résultat exceptionnel	**(4 832)**	**34 075**
TOTAL	**(389 491)**	**50 242**

Note 12 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées ont été réalisées sur l'exercice à des conditions normales de marché.

Note 13 Rémunérations des mandataires sociaux et effectif moyen

RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

(En milliers d'euros)	2024	2023
Rémunérations versées aux membres du Directoire (y compris indemnités de départs)	**3 051**	11 998
Jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance	**1 118**	1 023

EFFECTIF MOYEN EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (Y COMPRIS DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX)

	2024	2023
Effectif moyen	**86**	90

Note 14 Produits et charges exceptionnels

(En milliers d'euros)	Note	2024	2023
Mali réalisés sur levées de stock-options et attributions gratuites	**4**	**(31 769)**	(26 952)
Mali réalisés sur contrat de liquidité		**(1 379)**	(1 444)
Autres		**(23)**	(245)
Charges exceptionnelles		**(33 171)**	**(28 641)**
Boni réalisés sur levées de stock-options et attributions gratuites		**18**	73
Boni réalisés sur contrat de liquidité		**1 295**	1 987
Refacturation plan actions gratuites aux filiales		**3 049**	6 630
Produits exceptionnels		**4 362**	**8 691**
TOTAL		**(28 809)**	**(19 950)**

Note 15 Impôt

Au 31 décembre 2024, Eurazeo a constaté une charge d'impôt au taux de droit commun qui se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	2024	2023
Sur opérations de gestion		
Impôt au taux de droit commun		
Imputation déficits antérieurs		
Majoration d'impôt liée à la contribution de 3,3 %		
Crédits d'impôts	**32**	
Sous-total	**32**	**0**
Sur opérations financières		
Impôt au taux de droit commun		
Imputation déficits antérieurs		
Majoration d'impôt liée à la contribution de 3,3 %		
Crédits d'impôts		
Sous-total	**0**	**0**
Sur opérations exceptionnelles		
Impôt au taux de droit commun	**(3 463)**	
Imputation déficits antérieurs	**1 856**	
Majoration d'impôt liée à la contribution de 3,3 %	**(28)**	
Crédits d'impôts	**754**	
Écart d'impôt N-1	**(1 209)**	693
Gain intégration fiscale	**15 950**	15 306
Sous-total	**13 861**	**15 999**
TOTAL	**13 893**	**15 999**

Eurazeo a constitué un groupe fiscal depuis le 1er janvier 2001.

Les bases imposables des sociétés intégrées au 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

(En milliers d'euros)	Bases imposables comme en l'absence d'intégration 31/12/2024
Sociétés intégrées	
Eurazeo Patrimoine	**(12 821)**
Eurazeo PME Capital	**1 038**
EGI	**60 202**
LH APCOA	**(434)**
LH H1	**(13 435)**
LH 84	**1 359**
Eurazeo Patrimoine Asset Management	**235**

La charge d'impôt est comptabilisée en fonction des bases fiscales propres de chaque société comme si elle n'était pas intégrée.

Les économies d'impôt liées aux déficits (déficits générés par les filiales pendant l'intégration susceptibles d'être utilisés ultérieurement, plus-values internes en sursis d'imposition…) sont neutralisées au niveau de la société mère et ne sont donc pas constatées en résultat.

Les gains ou pertes définitifs sont inscrits au compte de résultat, ainsi Eurazeo a constaté au titre de l'exercice 2024, un gain d'intégration de 15 950 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024, le Groupe intégré formé par Eurazeo et ses filiales dispose de 46 587 milliers d'euros de déficits reportables.

Imposition minimum mondiale – dispositif GloBE/Pilier 2

La Directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022 visant à assurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union, inspirée des travaux du Cadre inclusif OCDE/G20, a été transposée en droit français par l'article 33 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024.

Ces dispositions s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023. Elles visent à réformer la fiscalité internationale en garantissant que les entreprises multinationales, dont le chiffre d'affaires consolidé dépasse 750 millions d'euros au cours d'au moins deux des quatre exercices précédant l'exercice considéré, soient soumises à un impôt effectif de 15 % minimum dans chacune des juridictions où elles opèrent.

A date, la société Eurazeo SE n'a pas déterminé si elle rentre dans le champ d'application de Pilier 2, compte tenu des spécificités liées à sa qualification de société d'investissement (au sens de la norme IFRS 10) à compter du 1er janvier 2023. Une demande a été adressée à l'administration fiscale afin de statuer sur le sujet. En attente d'une réponse, le Groupe a procédé à un calcul au 31 décembre 2024, dont les résultats font ressortir l'absence d'impact dans les comptes consolidés, si l'application était effective. Dès lors, aucune charge d'impôt n'a donc été constatée dans les comptes du Groupe à ce titre.

Note 16 Engagements hors bilan

L'ensemble des engagements significatifs d'Eurazeo selon les normes comptables en vigueur, à l'exception des engagements liés à des pactes d'actionnaires couverts par une obligation de confidentialité, sont décrits ci-après :

Engagements reçus crédit syndiqué

Le 27 juin 2014, Eurazeo a obtenu d'un syndicat de banques une ligne de crédit syndiqué d'un milliard d'euros sur 5 ans qui a fait l'objet de deux extensions d'un an, soit jusqu'au 27 juin 2021. Le 20 décembre 2019, ce crédit syndiqué a été renouvelé pour une durée de 5 ans (pouvant être étendue à 7 ans sous certaines conditions) à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Une première période d'extension a été acceptée portant l'échéance à décembre 2025. La deuxième période d'extension a été acceptée portant l'échéance à décembre 2026 mais uniquement à hauteur de 1,4325 milliard d'euros.

Le contrat de ce crédit syndiqué s'appuie notamment sur les clauses énoncées par la *Loan Market Association*. Le seul *covenant* de ce financement consiste en un respect d'un ratio de dettes financière brute sur l'Actif Net Comptable, agrégat remplaçant l'Actif Net Réévalué suite au changement de méthode de consolidation du groupe Eurazeo à partir du 1er janvier 2023.

L'engagement global reçu par Eurazeo s'élève à 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2024 et l'engagement résiduel à 355 millions d'euros.

Engagements reçus de CarryCo Capital 1

CarryCo Capital 1 s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2017 à hauteur de 10 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. Par ailleurs, CarryCo Capital 1 s'est engagée à partager avec les personnes physiques actionnaires la plus-value éventuelle sur ces investissements selon les modalités décrites dans la section "principes et méthodes comptables". Ce mécanisme a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2021 (cf. partie 5.14 du Document d'enregistrement universel).

Engagements reçus de CarryCo Capital 2

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement en date du 30 juin 2018, CarryCo Capital 2 s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 30 juin 2017 jusqu'au 30 juin 2020, période prorogée jusqu'au 30 juin 2021, et ce à hauteur de 12 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. La période d'investissement étant close, seuls subsistent les engagements relatifs à d'éventuelles croissances externes et réinvestissements relatifs aux investissements réalisés. Par ailleurs, CarryCo Capital 2 s'est engagée à partager avec les personnes physiques actionnaires la plus-value éventuelle sur ces investissements selon les modalités décrites dans la section "principes et méthodes comptables".

Engagements reçus de CarryCo Brands

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement en date du 15 mars 2019, CarryCo Brands s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 1er novembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2021, et ce à hauteur de 12 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. La période d'investissement étant close, seuls subsistent les engagements relatifs à d'éventuelles croissances externes. Par ailleurs, CarryCo Brands s'est engagée à partager avec les personnes physiques actionnaires la plus-value éventuelle sur ces investissements selon les modalités décrites dans la section "principes et méthodes comptables".

Engagements reçus de CarryCo Pluto

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement en date du 30 décembre 2022, CarryCo Pluto s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 30 octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2024, cette période étant prorogeable d'un an jusqu'au 31 décembre 2025, et ce à hauteur de 12 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. Elle n'a pas été prorogée.

Engagements reçus de CarryCo Croissance

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement en date du 29 décembre 2014, CarryCo Croissance s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 1er janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2013 à hauteur de 10 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. Par ailleurs, CarryCo Croissance s'est engagée à partager avec les personnes physiques actionnaires la plus-value éventuelle sur ces investissements selon les modalités décrites dans la section "principes et méthodes comptables".

Engagements reçus de CarryCo Croissance 2

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement en date du 29 juin 2015, CarryCo Croissance 2 s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017, période prorogée jusqu'au 31 décembre 2018, et ce à hauteur de 10 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. Par ailleurs, CarryCo Croissance 2 s'est engagée à partager avec les personnes physiques actionnaires la plus-value éventuelle sur ces investissements selon les modalités décrites dans la section "principes et méthodes comptables".

Engagements reçus de CarryCo Croissance 3

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement en date du 30 décembre 2019, CarryCo Croissance 3 s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 1er janvier 2019 jusqu'au 1er janvier 2022, et ce à hauteur de 12 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. Cette période étant prolongeable d'un an jusqu'au 1er janvier 2023. Par ailleurs, CarryCo Croissance 3 s'est engagée à partager avec les personnes physiques actionnaires la plus-value éventuelle sur ces investissements selon les modalités décrites dans la section "principes et méthodes comptables".

Engagements reçus de CarryCo Patrimoine

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement en date du 30 juillet 2015, CarryCo Patrimoine s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement défini au protocole pendant la période du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 à hauteur de 10 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. La totalité du programme a été investie. Par ailleurs, CarryCo Patrimoine s'est engagée à partager avec les personnes physiques actionnaires la plus-value éventuelle sur ces investissements selon les modalités décrites dans la section "principes et méthodes comptables". Ce mécanisme a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2022. (cf. partie 5.14 du Document d'enregistrement universel).

Engagements reçus de CarryCo Patrimoine 2

Dans le cadre de la signature d'un protocole d'investissement CarryCo Patrimoine 2 s'est engagée à investir aux côtés d'Eurazeo sur l'ensemble des investissements réalisés par cette dernière dans le cadre du programme de co-investissement pendant la période du 1er janvier 2018 jusqu'au 1er janvier 2021 à hauteur de 12 % du montant total de l'investissement envisagé par Eurazeo. Cette période a été prorogée d'un an jusqu'au 31 décembre 2021. Par ailleurs, CarryCo Patrimoine 2 s'est engagée à partager avec les personnes physiques actionnaires la plus-value éventuelle sur ces investissements selon les modalités décrites dans la section "principes et méthodes comptables". La période d'investissement étant close, seuls subsistent les engagements relatifs à d'éventuelles croissances externes et réinvestissements relatifs aux investissements réalisés.

Engagements donnés aux Sociétés CarryCo

En application des accords conclus avec certains mandataires sociaux et salariés du groupe Eurazeo concernant leur investissement dans les sociétés CarryCo Capital 2 SAS, CarryCo Pluto SAS, CarryCo Brands SAS, CarryCo Patrimoine SAS, CarryCo Patrimoine 2 SAS, Eurazeo Patrimoine 3 SAS, CarryCo Croissance SAS, CarryCo Croissance 2 SAS et CarryCo Croissance 3 SAS, Eurazeo SE s'est engagée à acquérir les titres détenus par lesdits mandataires sociaux et salariés associés de ces entités en cas de survenance de certains évènements et sans condition pendant certaines périodes, à savoir :

1. entre le 30 juin 2025 et le 30 juin 2027 concernant CarryCo Capital 2 SAS,
2. entre le 1er janvier 2026 et le 1er janvier 2028 concernant CarryCo Brands ;
3. entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2027 concernant CarryCo Patrimoine 2 SAS ;
4. entre le 1er janvier 2028 et le 31 décembre 2029 concernant Eurazeo Patrimoine 3 SAS ;
5. (entre le 1er janvier 2027 et le 31 décembre 2028 concernant CarryCo Croissance 3 SAS.

Aucun engagement de rachat inconditionnel n'a été souscrit par CarryCo Pluto SAS.

Des engagements similaires avaient été conclus sur les programmes CarryCo Capital 1, CarryCo Patrimoine et CarryCo Croissance 2. Ces derniers sont arrivés à expiration au 31 décembre 2024.

Sur l'exercice 2024, des managers ont exercé l'option de vente relative à la société CarryCo Capital 1, CarryCo Patrimoine et CarryCo Croissance 2 dont les mouvements de la période sont décrits dans la Note 2.

La documentation afférente à certains programmes de co-investissement des équipes d'investissement d'Eurazeo prévoit des promesses de rachat ou de parts au bénéfice des équipes d'investissement en cas de changement de contrôle d'Eurazeo, dont le contenu est détaillé dans la section 5.15 de ce document.

Les membres du Directoire actuels ne bénéficient pas de ces clauses ou y ont renoncé avec effet au 5 février 2023.

EURAZEO MID-LARGE BUYOUT

Albingia

Aux termes d'un contrat de cession conclu le 19 décembre 2024, Eurazeo SE, CarryCo Capital 2 et les fonds Eurazeo Capital IV se sont engagés à céder l'intégralité des titres qu'ils détiennent dans la société Legendre Holding 65 à l'acquéreur. La réalisation de l'opération reste soumise notamment à l'obtention des autorisations réglementaires requises.

EURAZEO REAL ESTATE

Eurazeo Real Estate Lux

Dans le cadre de la garantie de l'investissement d'Eurazeo Real Estate Lux dans Colyzeo II, Eurazeo s'est engagée à détenir directement et indirectement 100 % du capital d'Eurazeo Real Estate Lux.

Icade (anciennement ANF Immobilier)

Dans le cadre de la cession des titres ANF Immobilier conclue le 10 octobre 2017, Eurazeo a consenti à ICADE diverses garanties fondamentales (autorité, capacité et propriété des titres) ainsi qu'une garantie spécifique non plafonnée relative à des litiges identifiés en cours pour laquelle le bénéficiaire de la garantie est ANF Immobilier (absorbée depuis par Icade). Ces litiges sont décrits dans la section 4.3 du Document d'enregistrement universel. Cette garantie expirera au jour du règlement complet desdits litiges.Une partie des litiges en question a fait l'objet d'une transaction le 2 juillet 2024. Les autres litiges sont encore en cours.

Highlight

Dans le cadre de l'acquisition du projet immobilier Highlight conclu le 29 mai 2018 (sous forme de VEFA) par la SNC Highlight (JV mise en place avec le groupe JC Decaux), Eurazeo a pris un engagement d'investissement d'un montant résiduel de 1.596.945,38 euros, cet investissement étant réalisé au travers de LHH1 et LHH2, filiales d'Eurazeo Patrimoine et associés de la SNC Highlight. Cet engagement expirera à la cession d'Highlight.

Grape Hospitality

Dans le cadre du refinancement de la dette du groupe Grape Hospitality, Eurazeo s'est engagée à financier indirectement *via* EREL et EREL 1 certaines dépenses du groupe Grape Hospitality dans le cadre du plan de rénovation des hôtels dans l'éventualité où le financement externe et l'autofinancement du groupe seraient insuffisants et ce jusqu'à la date de maturité de la dette (soit en juillet 2026 au plus tard) ou un changement de contrôle de Grape.

GESTION D'ACTIFS

Eurazeo Investment Manager (absorbée par Eurazeo Global Investor le 31 décembre 2023)

Dans le cadre de l'acquisition d'Idinvest Partners intervenue le 12 avril 2018, Eurazeo bénéficie de la part des cédants les garanties usuelles pour les opérations de ce type et certaines garanties spécifiques. La durée de ces garanties correspond à la prescription légale applicable, sauf en ce qui concerne les garanties sur les comptes et la conformité qui ont expiré au 12 octobre 2019. Le montant de l'indemnité perçue au titre de ces garanties est plafonné, selon les cas, à 10 % ou 100 % du prix d'acquisition perçu par chacun des cédants.

Par ailleurs, dans le cadre du rachat du solde du capital d'Idinvest Partners réalisé en 2021, Eurazeo bénéficie d'une garantie spécifique relative à certains litiges en cours entre Idinvest Partners et certains tiers. Cette garantie expire le 31 décembre 2025.

Kurma Partners

Eurazeo a reçu les engagements suivants :

Dans le cadre de l'acquisition du contrôle de la société Kurma Partners, Eurazeo bénéficie de certaines promesses de vente de titres permettant à Eurazeo d'acquérir certains titres détenus par certains associés de cette société, en cas de survenance de certains évènements prévus dans les différents accords (départ de certains associés, survenance d'un évènement personne clé au titre de la documentation des fonds gérés par Kurma Partners). Eurazeo bénéficie également de la possibilité d'exercer, entre le 1er janvier 2025 et 30 juin 2025, ladite promesse de vente sur l'intégralité des titres de Kurma Partners qu'elle ne detient pas à date.

FCCF

Engagements donnés

Aux termes d'un pacte d'associés relatif à la société FCCF Joint Advisors S.à r.l. conclu avec BNP Paribas SA et Beijing Shunrong Investment Corporation, Eurazeo SE a consenti à BNP Paribas et Beijing Shunrong Investment Corporation des promesses de vente exerçables en cas de survenance de certains évènements liés au respect par BNP Paribas et Beijing Shunrong Investment Corporation de certaines de leurs obligations réglementaires ou si le fonds FCCF n'est pas dissous dans l'année de son expiration.

Engagements reçus

Aux termes du pacte d'associés relatif à la société FCCF Joint Advisors S.à r.l. conclu le 30 avril 2020 avec BNP Paribas SA et Beijing Shunrong Investment Corporation, Eurazeo SE bénéficie d'une promesse de vente des titres de BNP Paribas SA et Beijing Shunrong Investment Corporation dans la société en cas de survenance de certains évènements liés au respect par BNP Paribas et Beijing Shunrong Investment Corporation de certaines de leurs obligations réglementaires, si le fonds FCCF n'est pas dissous dans l'année de son expiration ou si la participation de BNP Paribas SA et Beijing Shunrong Corporation vient à diminuer de moitié.

Programme Eurazeo Capital V

Dans le cadre de la levée de fonds d'Eurazeo Capital V, plusieurs engagements d'investissement ont été pris : (i) engagement d'investissement de tiers dans la société Eurazeo Capital V FF B (société contrôlée par Eurazeo SE) sous forme de souscriptions à plusieurs émissions obligataires pour un montant maximum de 500 millions d'euros, (ii) engagement d'investissement de la part d'Eurazeo SE dans la société Eurazeo Capital V FF B (société contrôlée par Eurazeo SE) à hauteur de 409 millions d'euros dont 209,5 millions d'euros restent à investir et (iii) engagement d'investissement de la part d'Eurazeo Capital V FF B dans la société EC V Parallel Fund SAS (société contrôlée par Eurazeo SE) de 909 millions d'euros.

Portefeuille de fonds

Dans le cadre de la cession du portefeuille de fonds (2006-2007), Eurazeo avait conclu divers accords régissant les modalités de cession des différents portefeuilles et contenant à cet égard un certain nombre de déclarations et garanties habituelles dans ce contexte. Toutes ces garanties sont arrivées à expiration, à l'exception de la clause d'indemnisation relative à l'accord Baker II pour laquelle aucune limite temporelle n'a été fixée étant précisé qu'en tout état de cause, aucune réclamation ne saurait dépasser le montant de la transaction.

Eurazeo Planetary Boundaries

En vue de l'acquisition par les fonds Eurazeo Planetary Boundaries du contrôle du groupe Bioline, Eurazeo SE s'est engagée à investir un montant maximum de 58.800.000 euros pour financer le paiement du prix de cession par Legendre Holding 114, le véhicule d'investissement des fonds Eurazeo Planetary Boundaries.

Aux termes d'un contrat d'acquisition de titres en date du 5 décembre 2024, Legendre Holding 114 s'est engagée à acquérir l'intégralité des titres des entités composant le groupe Bioline. La réalisation de l'opération est prévue au premier trimestre 2025.

ENGAGEMENT DE PAIEMENTS FUTURS

Eurazeo a signé un bail de location de 10,5 années relatif à son nouveau son siège social au 66 rue Pierre Charron 75008 Paris, ayant date effective au 1er juillet 2024, avec une franchise de 18 mois.

		Paiements dus par période		
Obligations contractuelles	**TOTAL**	**À moins d'un an**	**De un à cinq ans**	**À plus de 5 ans**
Contrat de location simple	85 023	357	40 487	44 179
TOTAL	**85 023**	**357**	**40 487**	**44 179**

Tableau récapitulatif des engagements hors bilan donnés

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Cautions de contre-garantie sur marchés		
Créances cédées non échues (bordereaux Dailly…)		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles		
Avals, cautions et garanties donnés		
Garantie de passif spécifique	-	15,3
Engagements d'investissements donnés		
▪ CarryCo Capital 1 – exercice de *put*	-	1,6
▪ SNC Highlight	**1,6**	2,8
▪ EPBF - Investissement Groupe Biolane	**58,8**	-
▪ MCH – fonds successeurs au fonds V	-	100,0
▪ Eurazeo Capital V – FFB	**209,5**	292,0

Tableau récapitulatif des engagements hors bilan reçus

(En millions d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Cautions de contre-garantie sur marchés		-
Créances cédées non échues (bordereaux Dailly…)		-
Avals, cautions et garanties reçus		-
Autres engagements de financement reçus	**355,0**	730,0

NANTISSEMENT D'ACTIFS DE L'ÉMETTEUR (IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES)

Note 17 Événements post-clôture

Le 17 mars 2025, le Conseil de Surveillance d'Eurazeo a pris acte de la démission d'Olivier Millet, membre du Directoire d'Eurazeo depuis 2018 et Managing Partner en charge notamment de l'activité d'investissement dédiée aux ETI et PME.

6.2.2.4 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros au 31 décembre 2024)	Capital	Capitaux propres autres que le capital hors résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice *	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes comptabilisés au cours du dernier exercice	Observations [1]
				Brute	Nette						
Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital											
Filiales (50 % au moins du capital détenu)											
Alpine Newco [2] 251 Little Falls Drive, Wilmington New Castle County, United States Delaware 19808	2	6 182	100,0	36 378	5 878	-	-	-	400	-	31/12/2024
CarryCo Capital 1 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 805.097.763 00033	4 425	39 294	88,3	47 904	40 735	-		332	(1 750)	-	31/12/2024
CarryCo Capital 2 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 834.304.255 00021	208 117	66 707	92,9	196 879	196 879	-	-	37 054	10 110	-	31/12/2024
CarryCo Croissance 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 808.352.777 00037	7 010	-908	96,2	6 673	3 548	-	-	7	(2 569)	-	31/12/2024
CarryCo Croissance 2 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 812.134.765 00039	28 510	15 799	99,9	103 087	82 940	-	-	1 105	(2 784)	-	31/12/2024
CarryCo Croissance 3 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 849.815.360 00029	33 610	3 767	95,0	31 930	31 930	-	-	267	(7 887)	-	31/12/2024
CarryCo Patrimoine 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 810.995.969 00039	613 601	15 026 370	97,0	29 282	29 282	-	-		209 835		31/12/2024
CarryCo Patrimoine 2 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 841.502.412 00023	3 846	24 487	54,2	2 217	2 217	45	-	2 215	551	45 236	31/12/2024

(En milliers d'euros au 31 décembre 2024)	Capital	Capitaux propres autres que le capital hors résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice *	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes comptabilisés au cours du dernier exercice	Observations [1]
				Brute	Nette						
CarryCo Brands 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 834.260.861 00010	78 010	276	95,0	74 110	74 110	-	-	747	(6 099)	-	31/12/2024
CarryCo Pluto 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 899.624.589 00011	50 981	-70	95,7	48 457	48 457	17	-	9	(20)	-	31/12/2024
Eurazeo Capital V BS 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 915.208.953 00017	696 062	(60 088)	99,1	689 730	689 730	-	-	375	(24 600)	-	31/12/2024
Eurazeo Capital V FFB 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 913.475 9001 00025	199 450	(2 411)	100,0	199 450	199 450	-	-	181	(22 990)	-	31/12/2024
Eurazeo Management Luxembourg 25 C Boulevard Royal – L 2449 Luxembourg	30	1 719	100,0	2 854	510	-	-	-	(1 240)	-	31/12/2023
ECIP M 25 C Boulevard Royal – L 2449 Luxembourg	833	6 124	100,0	7 574	6 771	-	-	-	(186)	-	31/12/2023
Eurazeo Patrimoine 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 451.229.744 00045	60 693	93 606	100,0	151 733	144 879	8 037	-	4 094	(9 362)	-	31/12/2024
Eurazeo Patrimoine 3 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 902.269.687 00023	390 645	(19 753)	66,1	258 260	258 260	-	-	6 688	(9 072)	-	31/12/2024
Eurazeo Global Investor 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 414.908.624 00094	1 089	70 489	100,0	443 371	443 371	-	-	295 231	45 961	32 500	31/12/2024
Eurazeo PME Capital 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 642.024.194 00077	52 188	114 568	100,0	113 552	113 552	-	-	-	43 927	-	31/12/2023
Eurazeo Real Estate Lux 25 C Boulevard Royal L 2449 Luxembourg	1 763	185 516	100,0	312 204	312 204	432	-	4 541	(11 352)	15 500	31/12/2023
Eurazeo UK Limited [3] 10 Stratton Street, Mayfair, W1J 8LG London – ID Number : 13052186	6 030	2 868	100,0	5 816	5 816	96	-	22 994	1 317	-	31/12/2024
Graduate SA [4] 25 C Boulevard Royal L 2449 Luxembourg	1 222	210 702	67,7	175 861	156 012	7 914	-	917	(21 012)	-	31/12/2023
EFML 25 C Boulevard Royal L 2449 Luxembourg	500	9 591	100,0	7 500	7 500	-	-	31 208	5 152	3 000	31/12/2023
Kurma Partners 24, rue Royale 75008 Paris – Siret : 510.043.136 00025	437	5 993	38,6	10 036	10 036	-	-	9 404	950	-	31/12/2023
Legendre Holding 26 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 532.351.913 00035	2 136	21 101	90,0	26 721	22 080	1 099	-	60	1 418	-	31/12/2024
Legendre Holding 30 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 534.085.485 00033	37 265	(381)	90,0	33 539	7 942	15 073	-	700	(27 984)	-	31/12/2024

(En milliers d'euros au 31 décembre 2024)	Capital	Capitaux propres autres que le capital hors résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice *	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes comptabilisés au cours du dernier exercice	Observations [1]
				Brute	Nette						
Legendre Holding 34 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 801.006.875 00034	309	50 975	89,3	53 805	12 067	-	-	15	(291)	-	31/12/2023
Legendre Holding 36 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 799.308.341 00046	104 763	70 450	88,0	145 940	145 940	-	-	7	(4)	-	31/12/2024
Legendre Holding 65 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 840.540.918 00025	262 801	(16 434)	59,7	156 890	156 890	-	-	21 312	21 003	11 782	31/12/2024
Legendre Holding 74 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 852.607.845 00025	218 713	(134)	68,7	150 361	150 361	-	-	22	101	-	31/12/2024
Legendre Holding 75 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 852.608.470 00021	55 153	(13 333)	88,0	48 535	6 676	18	-	1	(34 386)	-	31/12/2024
Legendre Holding 79 66 rue Pierre Charron 75008 Paris - Siret : 880.418.298 00027	22 016	(855)	88,0	19 372	19 372	4 518	-	569	(29)	-	31/12/2024
Legendre Holding 80 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 883.424.913 00035	69 148	788	88,0	60 850	60 850	-	-	4	(7)	-	31/12/2024
Legendre Holding 81 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 883.424.954 00021	56 420	(21)	88,0	49 650	49 650	-	-	3	(9)	-	31/12/2024
Legendre Holding 83 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 888.748.704 00028	47 198	29	82,9	39 113	39 113	-	-	47	(18)	-	31/12/2024
Legendre Holding 84 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 890.550.197 00028	3 215	-62	100,0	3 215	3 215	2 100	-	30	(261)	-	31/12/2024
Legendre Holding 86 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 890.525.611 00020	51 313	(423)	88,0	45 156	45 156	-	-	29	2 031	-	31/12/2024
Legendre Holding 91 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 898.295.035 00023	306 148	101	68,7	210 463	210 463	-	-	25	14	-	31/12/2024
LH Adjust 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 850.079.195 00028	301	74	100,0	311	311	-	-	12	6	-	31/12/2024
LH Apcoa 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 487.476.749 00048	4 813	(777)	100,0	401 115	3 602	-	-	131	(434)	-	31/12/2024
LH BackMarket 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 834.103.111 00029	13 220	51 683	88,8	56 875	56 875	-	-	1	(5)	-	31/12/2024
LH Beekman 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 902.269.612 00013	56 215	(1 210)	88,0	49 469	49 469	-	-	1	(31)	-	31/12/2024
LH ContentSquare 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 833.654.320 00021	43 463	16 584	89,5	52 943	52 943	-	-	19	10	-	31/12/2024

(En milliers d'euros au 31 décembre 2024)	Capital	Capitaux propres autres que le capital hors résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes comptabilisés au cours du dernier exercice	Observations [1]
				Brute	Nette						
LH CPK 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 819.640.012 00020	22 796	170 681	67,8	131 805	131 805	-	-	6	(55)	-	31/12/2024
LH Doctolib 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 833.351.570 00027	39 591	32 892	89,8	63 197	63 197	-	-	20	10	-	31/12/2024
LH Honey 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 907.596.852 00026	20 256	(285)	88,0	17 825	17 825	-	-	2	(3)	-	31/12/2024
Legendre Holding 110 – ExNihilo 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 915.248.082 00025	24 311	(71)	85,6	20 811	20 811	-	-	2	(19)	-	31/12/2024
LH Jaanuu 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 905.158.168 00021	72 035	(28 134)	88,0	63 391	20 088	-	-	39	(16 710)	-	31/12/2024
LH Mano 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 840.463.327 00022	53 964	479	88,0	47 488	23 568	-	-	26	(27 657)	-	31/12/2024
LH Meero 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 850.490.517 00024	28 203	(13 719)	88,0	24 819	6 715	-	-	28	(6 850)	-	31/12/2024
LH Nest 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 831.414.131 00027	30 909	25 726	88,0	27 200	27 200	-	-	44	(14 089)	-	31/12/2024
LH Payfit 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 851.239.566 00025	31 942	(5)	88,0	28 109	28 109	-	-	19 945	12	-	31/12/2024
LH Q Tonic 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 842.861.734 00023	48 331	(19)	88,0	42 532	42 532	-	-	16	10	-	31/12/2024
LH Seqens 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 819.662.750 00028	9 500	1 050	67,8	6 438	6 438	-	-	485	726	-	31/12/2024
LH VC 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 812.012.565 00030	36 934	9 256	89,6	40 978	19 466	-	-	5	(24 473)	-	31/12/2024
LH WS 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 831.414.123 00024	104 529	4 212	62,5	232 058	73 180	4 160	-	232 220	(160)	-	31/12/2024
SFGI 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 542.099.072 00184	3 813	3 437	99,9	3 751	3 751	-	-	239	203	-	31/12/2023
Participations (10 % à 50 % du capital détenu)											
Legendre Holding 82 66 rue Pierre Charron 75008 Paris – Siret : 888.711.413 00029	391 457,219	1 138,504	37,1	145 507	145 507	-	-		(353 093)		31/12/2024
Eurazeo Payment Lux 25 C Boulevard Royal – L 2449 Luxembourg	9 014	891 106	40,9	368 348	368 348	-	-	-	44	-	31/12/2023
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1 % du capital de la société											
Filiales non reprises ci-dessus											

(En milliers d'euros au 31 décembre 2024)	Capital	Capitaux propres autres que le capital hors résultat	Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre * d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes comptabilisés au cours du dernier exercice	Observations [1]
				Brute	Nette						
a) dans les sociétés françaises	-	-	-	40 064	1 056	42		-	-	-	
b) dans les sociétés étrangères	-	-	-	188 214	10 094	25 724		-	-	223 907	
Participations non reprises ci-dessus											
a) dans les sociétés françaises	-	-	-	487	487	-		-	-	-	
b) dans les sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-		-	-	-	

(1) Date de clôture des exercices de référence le ...
(2) Données en milliers de USD converties au cours du 31/12/2024 soit 1,0389.
(3) Données en milliers de livres sterling converties au cours du 31/12/2024 soit 0.82918.
(4) Données en milliers de CHF converties au cours du 31/12/2023 soit 0,9260.
(5) Ou correspondant aux produits courants.